

Assises



personnes & pôles ressources culture handicap

11 juin 2008 de 14h00 à 17h00

Salle Océanie – Hall 4 - Salon Autonomic – Paris 15è

Assises des personnes et pôles ressources
« culture et handicap » :
identités des structures et identités professionnelles
Bilan et perspectives

Mercredi 11 juin 2008 de 14h00 à 17h00
Salon autonomic 2008
Porte de Versailles – 75015 Paris

Au moment où l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions d'accueil, des établissements culturels, des services d'aide à la personne, des maisons départementales des personnes handicapées, s'interrogent sur les ressources existantes sur lesquelles s'appuyer pour assumer leurs responsabilités respectives pour le développement de l'accès des personnes handicapées à la culture, ces Assises ont pour objectif d'apporter un éclairage sur les pôles et personnes ressources, leurs modalités de fonctionnement et leurs perspectives d'avenir.

Organisation

EUCREA France
c/o Cemaforre
115, rue de Ménilmontant
75020 Paris

Tél. 01 47 97 87 26
Fax. 01 47 97 27 83
Courriel : eucrea.france@wanadoo.fr

Programme
Assises des personnes et pôles ressources « culture et handicap » :
identités des structures et identités professionnelles
Bilan et perspectives

Début de la conférence à 14 heures.

Accueil par les représentants de Eucra France

André Fertier, président

Pascal Parsat, secrétaire général

Présentation des pôles ressources du Réseau Eucra France

Un représentant de la commission Culture du CNPSAA

La fonction de «réfèrent culture» au sein des associations de personnes handicapées

Patrick Gohet, Délégué interministériel aux personnes handicapées

Philippe Mauffret, directeur adjoint de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Loiret

Présentation du « Pôle Culture MDPH du Loiret »

Bruno Voyer, président délégué de l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades psychiques)

Bilan sur la mise en place des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) et de leur impact sur l'accès des personnes handicapées psychiques à la vie culturelle

Matthieu DECRAENE, chargé des publics, Musée du Louvre

Services des publics spécifiques, cellules accessibilité... Quelles dynamiques d'accompagnement de l'ensemble des acteurs culturel, sanitaire et médico-social ?

Alain Goudard, Résonance Contemporaine

Présentation du Pôle ressource départemental culture et handicap de l'Ain

Dominique Spiess, présidente de Culture & Hôpital

Les pôles ressources en appui aux politiques culturelles des hôpitaux

Anne-Marie Sandrini, inspecteur de la danse au bureau des enseignements artistiques de la Ville de Paris

De la nécessité de prendre appui sur les pôles ressources pour le développement de politiques inclusives par les lieux d'enseignement artistiques municipaux

Fin de la conférence à 17h30

TABLE DES MATIERES

Introduction des Assises

André FERTIER, président de EUCREA France _____ p.7

LA FONCTION DE REFERENT CULTURE AU SEIN DES ASSOCIATIONS DE
PERSONNES HANDICAPEES

Pascal PARSAT, membre de la Commission Culture du CNPSAA _____ p11

LA LOI HANDICAP DU 11 FEVRIER 2005, L'ACCESSIBILITE, LA CULTURE

Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées _____ p19

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES ET LA
CULTURE

Philippe MAUFFRET, directeur adjoint à la maison départementale des handicapés du Loiret (MDPH) p.27

BILAN SUR LA MISE EN PLACE DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE ET DE
LEUR IMPACT SUR L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES PSYCHIQUES A
LA VIE CULTURELLE

Bruno VOYER, président délégué de l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades psychiques)
_____ p.39

SERVICES DES PUBLICS SPECIFIQUES, CELLULES ACCESSIBILITE ... QUELLES
DYNAMIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS
CULTUREL, SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL ?

Matthieu DECRAENE, chargé des publics, Musée du Louvre _____ p.47

PRESENTATION D'UN POLE RESSOURCE DEPARTEMENTAL CULTURE ET
HANDICAP

Alain GOUDARD, Résonance Contemporaine _____ p.53

LES POLES RESSOURCES EN APPUI AUX POLITIQUES CULTURELLES DES
HOPITAUX

Dominique SPIESS, présidente de Culture & Hôpital _____ p.59

DE LA NECESSITE DE PRENDRE APPUI SUR LES POLES RESSOURCES POUR LE
DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES INCLUSIVES PAR LES LIEUX
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES MUNICIPAUX

Anne-Marie SANDRINI, inspecteur de la danse au bureau des enseignements artistiques de Paris _____ p.65

ECHANGES AVEC LA SALLE ... _____ p.69

ANNEXES _____ p.73



André FERTIER, président de EUCREA FRANCE

Bonjour à tous et à toutes. Nous allons ouvrir ces assises sur les pôles et les personnes ressources dans le domaine culture et handicap. Je vous remercie tous très chaleureusement d'être impliqués aujourd'hui sur ce sujet. Je remercie tous les intervenants ainsi que le délégué interministériel aux personnes handicapées, Patrick GOHET, qui nous rejoindra dans quelques instants. Je voudrais tout d'abord situer le débat, les échanges d'aujourd'hui.

Dans le cadre de l'année 2003, il y a eu une mobilisation forte en France.

Le handicap a été déclaré grande cause nationale. 2003 a été déclarée l'année européenne des personnes handicapées. Cela a été un temps important de sensibilisation et de mobilisation autour de cette question des droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap. Ce mouvement de sensibilisation s'est traduit par des aspects assez festifs, sous forme de manifestations artistiques, des festivals, des expositions...

Ensuite, une mobilisation plus forte a suivi sur la préparation de la loi du 11 février 2005, « Egalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées ». Cette loi est venue refondre la politique du handicap en France. Après sa promulgation, il y a eu un travail sur les décrets d'application. Quelques-uns d'ailleurs restent encore à paraître, cela nous a été confirmé hier puisque j'ai participé à la conférence nationale du handicap ouverte par le président de la République.

Si j'évoque ce contexte, c'est pour dire que dans le domaine de l'accès à la culture, un tournant en France a été marqué en 2005 avec la parution d'un texte extrêmement important. Il s'agit du décret d'application du 19 décembre 2005 sur la prestation de compensation du handicap qui introduit, pour la première fois dans la loi, le fait qu'une personne en situation de handicap peut bénéficier d'aides humComment appliquer la loi ? Comment la mettre en musique ?

La question se pose bien, aujourd'hui, des ressources sur lesquelles s'appuyer pour savoir comment rendre un cours de musique accessible, un spectacle vivant accessible au regard des différents handicaps... comment rendre toutes ces pratiques culturelles accessibles ? Nous ne pouvons pas demander à des responsables culturels quels qu'ils soient de savoir comment faire pour accueillir une personne aveugle, une personne sourde profonde, une personne atteinte de myopathie avec plusieurs handicaps moteurs, une personne autiste, etc.

On ne peut pas attendre qu'un responsable, un directeur de conservatoire, un directeur de musée sache rendre cette offre culturelle accessible. Aujourd'hui en 2008, cinq ans après l'année européenne des personnes handicapées et deux ans après l'instauration de la loi du 11 février 2005, se pose la question de comment appliquer cette loi ?

Pour ce qui concerne le champ des activités et des pratiques culturelles, il nous a semblé important à Eucree France, ce rassemblement national pour la promotion de l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, de nous poser la question de savoir sur quelles ressources il est possible de s'appuyer. En l'occurrence, sur quelles personnes, sur quel type d'organisme ?

Cet échange d'aujourd'hui est l'occasion de faire le point sur ce qui a émergé ces dernières années, qui ne se formalise pas forcément en tant que pôle ressource, qui ne se reconnaît pas forcément comme personnes ressources. Qui sont réellement les ressources sur lesquelles aujourd'hui la société va pouvoir s'appuyer pour être plus digne, pour construire un environnement, une cité accessible à tous, tout particulièrement pour la vie culturelle.

Je demanderai à chaque intervenant de nous éclairer sur leur manière d'être ou d'apporter un appui aux acteurs concernés sur leur territoire par-delà l'évocation de leurs actions, leurs projets et ce qu'ils ont mis en place. Cela nous semble urgent et important. D'ailleurs, la formation et le développement des compétences étaient une des questions centrales au coeur de la conférence nationale du handicap hier. La société a besoin d'un certain nombre de métiers pour aller de l'avant.

Les documents contenus dans le dossier des participants donnent des repères sur ces questions de pôle ressource, de pôles de compétences. Ce sont des métiers qui sont

aussi bien l'information des structures, des organismes, des personnes à même d'informer sur l'offre culturelle accessible notamment et sur les ressources qui existent, la question de la formation, que je viens d'évoquer.

Ce besoin est crucial dans tous les domaines de la vie et tout particulièrement sur la question de l'accès à la culture et de la formation. Le conseil assistance, je l'évoquais, l'accompagnement des acteurs concernés, la question de la recherche, celle de l'innovation. Vous pouvez voir ici, au salon Autonomic, les professionnels réunis au Village Culture. Cette démarche est encore très récente. Je suis d'ailleurs très heureux de voir à quel point le village culture a pris de l'ampleur.

Je rappelle que la dimension culture a été introduite au salon Autonomic il y a simplement six ans, avant, il n'y avait pas de stands culture au salon Autonomic. Nous y avons largement contribué et nous sommes heureux de voir que les professionnels de la culture sont présents au coeur du salon Autonomic.

J'évoque ce village culture, car vous avez pu remarquer une notion d'innovation, de recherche et d'expertise qui est développée par certains exposants. Par exemple, la basilique Saint-Denis montre des innovations permettant de rendre accessibles des éléments du patrimoine pour les personnes aveugles.

J'évoquais l'information, la formation, conseil, assistance, études, innovation. Je signale également la dynamique de réseaux, il y a, dans ce sens, le réseau Ariane Info ici présent au salon Autonomic et Eucrea France... Toute la palette de professionnels qui font des interventions et qui sont des prestataires spécialisés dans des domaines spécifiques.

Par exemple, les interprètes en langue des signes et je remercie les personnes qui nous assurent aujourd'hui la traduction simultanée de cette conférence. En ce qui concerne l'interprétariat en LSF, une question est posée aujourd'hui en permanence. Il n'y a pas d'homologation ni de critères pour être sûr de telle ou telle qualité. Il y a un grand manque d'interprètes en LSF, ils ne sont pas assez nombreux. Ils sont donc un bon exemple de ces nouvelles compétences, de ces nouveaux métiers, de ces prestations spécialisées. Il en existe bien d'autres... ce peuvent être des personnes spécialisées pour enseigner des cours de danse en fauteuil roulant. N'importe quel professeur de

danse ne peut pas être à même aujourd'hui de faire travailler des personnes en fauteuil roulant. Ainsi de suite, pour tout ce qui concerne l'édition adaptée...

Donc, nous sommes aujourd'hui dans une société qui marque un tournant où il y a toute cette émergence de ressources. Nous avons souhaité nous questionner sur ces ressources aujourd'hui.

Pour commencer, nous avons souhaité évoquer les commissions des groupes de travail. Ce sont bien des lieux aussi où se développe souvent une expertise à travers des échanges, et qui ensuite, viennent en appui à bien des acteurs.

Je vais passer la parole à Pascal PARSAT qui va évoquer le travail de la commission culturelle du CNPSAA.

La fonction de référent culture au sein des associations de personnes handicapées



Pascal PARSAT, membre de la Commission Culture du CNPSAA

Bonjour. Dans les différentes remarques que tu as abordées, il y a aussi une question qui n'est pas suffisamment abordée : celle du financement.

Je suis intervenant au nom de Regard en France Cie centre ressources théâtre handicap au sein du CNPSAA. Il s'agit du Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes qui regroupe de nombreuses associations très importantes qui s'occupent du public

déficient visuel. Le contexte de l'intervention, d'ailleurs je vais reprendre ce qui a été dit au niveau de l'assemblée générale, cela me semble très intéressant. La commission culture du CNPSAA rassemble les acteurs oeuvrant pour permettre aux déficients visuels de pratiquer ou d'accéder à des activités culturelles. Sont invités à la commission culture tous les acteurs qu'ils soient ou non membres du CNPSAA. De fait, parmi les membres assidus de la commission culture, il y a plus de personnes qui représentent des organismes non membres du CNPSAA que des personnes représentant les associations membres du CNPSAA. Ce qui laisse entendre que ce n'était pas forcément dans la culture des associations de s'intéresser à la culture.

Quels sont ses membres ? Pour les plus actifs, je n'en citerai que quelques-uns. Le SIDVEM, Accès culture, Acajou, les Donneurs de voix, le Plazzart et Sésame sont assez souvent dans les commissions auxquelles j'assiste, ou du moins la structure que je représente et, bien sûr, Regard en France Cie. Qui sommes-nous, nous Regard en France Cie pour être appelés à intervenir dans ce type de commission ?

Regard en France Cie créé en 1993 a pour objet de rendre le théâtre accessible à tous d'une manière absolue, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Nous sommes un lien entre ceux qui ont des besoins spécifiques et ceux qui ignorent tout de ces besoins. Nous sommes là pour créer ce lien. Nous travaillons sur différents points : la création et

la sensibilisation avec un module, les Visiteurs du noir. C'est aussi un vecteur d'insertion sociale et professionnelle aujourd'hui. La formation et l'insertion sociale avec l'école O Clair de la Lune qui permet à tous ceux qui le souhaitent d'accéder à la formation, à la pratique théâtrale, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Nous travaillons dans une diversité absolue et sur la mixité.

Puis, l'information avec le Fonds Théâtral Sonore pour tous ceux qui souhaitent accéder aux œuvres théâtrales, mais aussi aux outils d'information et de formation pédagogique dans le domaine du théâtre. Nous avons aussi des sites Internet accessibles. Nous travaillons sur de nombreux fronts, ce qui nous permet d'avoir un regard très ouvert dans le domaine culturel essentiellement du théâtre. Je crois que c'est important aujourd'hui au regard des besoins de travailler avant tout avec les compétences de chacun, moi-même, étant comédien, auteur, metteur en scène et producteur parfois de théâtre.

Nous nous réunissons tous les trois mois. L'objet de nos travaux va dans ce sens : susciter l'échange des expériences, des réflexions, des propositions, créer des outils, mener des actions, réaliser des progrès pour le bien du public déficient visuel et ce d'ailleurs dans le domaine de la musique, du chant, de la danse, du théâtre et du livre, tant au niveau de l'offre que de la pratique et de la création. Des fiches techniques et guides sont ainsi réalisés pour les bonnes pratiques de communication à l'intention des associations, mais aussi de ceux qui souhaiteraient élargir leurs offres et les améliorer. C'est aussi mieux faire connaître aux structures de déficients visuels ces structures que nous représentons et qui parfois ont du mal justement à communiquer et à faire entendre leur activité à leur service. Bien sûr, l'association elle-même est un filtre entre le public auquel nous nous adressons et nos activités. C'est une manière aussi de mieux échanger et de mieux mutualiser nos informations et nos actions. C'est également intervenir dans la commission de l'accessibilité aux livres et de réfléchir sur cette nouvelle loi qui va être en place depuis le 1^{er} août 2006 sur les droits d'auteur. C'est un sujet très important dans le domaine des déficients visuels. Ces activités bien sûr m'amènent à quelques réflexions sur lesquelles je serais très heureux que nous puissions débattre si vous en avez le goût. Comme je le disais tout à l'heure, la culture

n'était pas une priorité dans le domaine associatif. Ça n'est pas la fin du monde. C'est un constat. Aujourd'hui, il y a une volonté d'ouverture, mais cela n'était pas la priorité. Pourtant, nous le savons, la culture est un formidable vecteur d'insertion sociale dans la mesure où, en plus, je pense aux livres, au théâtre, c'est une façon pour les uns les autres d'appréhender que le problème qu'ils rencontrent ne soit pas leur problème. Il s'agit du problème de l'homme depuis la nuit des temps. Il s'agit de l'exclusion, la nécessité de se positionner, la peur de l'exclusion. Accéder au théâtre c'est aussi accéder à la réflexion collective et de s'enrichir de celle-ci et de pouvoir intervenir dans le débat à venir. La culture, c'est très important.

Je ne parlerai même pas de la pratique et de l'expression à laquelle la personne peut s'épanouir et devenir actrice de sa vie. C'est cela qui me semble essentiel aujourd'hui. Ce qui me semble important de constater ce que notre travail nourri de l'expérience des différents besoins spécifiques liés à différents handicaps enrichit de fait la réflexion axée sur un seul handicap. C'est aussi d'entrevoir ce qui se fait ailleurs. C'est aussi de constater que cela suscite une réelle ouverture. Nous le voyons au niveau du CNPSAA. Il y a désormais une véritable reconnaissance et une démarche constante de travailler et d'avancer, pas uniquement de s'informer, mais de collaborer. C'est un vrai progrès. Je pense aussi que c'est important d'appréhender que le bénévolat a rencontré ses limites. Que désormais, quand il y a une loi, il convient d'appeler les compétences et de les payer pour ce qu'elles sont. Les compétences ont un prix. Elles ne s'attachent pas uniquement à la bonne volonté. Il est important également de lever certaines peurs qui sont nourries ici et là à l'égard de ceux qui ne sont pas touchés par le handicap.

Ce qui est intéressant d'appréhender c'est que toutes ces ressources aujourd'hui auxquelles font appel les associations sont souvent des ressources initiées par des personnes qui n'étaient pas concernées par le handicap. Je trouve que cela est un vrai sujet de réflexion. Il m'est arrivé souvent de dire qu'il y a 15 ans, quand nous avons commencé avec Regard en France, mon handicap était de ne pas être handicapé. Cela était très difficile à l'époque car les associations ne comprenaient pas ce que nous venions faire là. Comme le disait Molière : qu'allions-nous faire dans cette galère ? Il faut aussi décloisonner le débat. Il faut l'ouvrir. Il est nécessaire de mutualiser les outils.

Nous nous en rendons compte. Chacun a son Webmaster. Chacun a ceci et chacun a cela. Cela représente des fortunes à l'arrivée. Peut-être en mutualisant nos ambitions de projets et nos outils, nous pourrions mieux travailler et être beaucoup plus rationnels dans nos dépenses. C'est cela aussi que nous apportons aux associations. Puis, pour conclure, il est très important qu'il y ait justement cette dimension de la reconnaissance des compétences au sein des associations de la fonction du référent culturel. Un pont ne se construit pas que d'une seule rive. Il importe que, si on dit en permanence partout que le singulier enrichit le pluriel, il est important que le pluriel prenne conscience que le singulier l'enrichit aussi dans les deux sens. Je crois que j'ai tout dit. Si vous aviez des choses à me demander, je serais très heureux d'y répondre. Merci. (Applaudissements).

André FERTIER

Avant de donner la parole à Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées, qui vient de nous rejoindre, je voudrais le remercier très chaleureusement. Cela fait des années que Patrick GOHET soutient cette démarche de prise en compte de l'accès à la culture, je l'ai évoqué en ouvrant ces Assises. C'est vraiment un appui formidable. Je ne tiens pas à le dire parce qu'il est là. Même les associations nationales, et je ne leur reproche pas parce que c'est un contexte historique qui a différentes raisons, ont tardé à s'approprier cette dimension de l'accès à la culture. Elles sont au rendez-vous aujourd'hui. Depuis quelques années, elles ont signé des conventions nationales. Je pense notamment avec le centre des monuments nationaux par exemple. Je salue d'ailleurs certains administrateurs nationaux (de l'APAJH, l'UNAFAM...). Est-ce que vous avez certaines questions sur l'ouverture de ces Assises et aussi sur l'intervention de Pascal PARSAT ?

Intervenant dans la salle

Monique de l'Association des Donneurs de Voix participant au CNPSAA. Je sais tout le travail que nous faisons pour essayer de voir arriver un jour les décrets d'application de la loi du 1er août 2006. Je vous en rappelle l'importance. Pour l'édition adaptée ce serait extrêmement bon pour nous. C'est pour cela que je me permets de vous le rappeler.

André FERTIER

Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres questions ?

Intervenant dans la salle

Hoelle Corvest, de la Cité des Sciences. J'aimerais indiquer deux éléments qui me paraissent absolument essentiels et qui ont été notés par André FERTIER et par Pascal PARSAT. André a noté de manière très forte l'émergence des compétences en matière d'accessibilité concernant les publics spécifiques que sont les personnes handicapées parce qu'on ne peut pas nier que ce ne sont pas des publics spécifiques. À ma connaissance, il ne semble pas exister actuellement de réelle formation concernant la mise en forme de ces compétences, qu'il serait bon que les médiateurs culturels, que les conservateurs muséologiques, que différents administrateurs ou animateurs d'espaces culturels seraient à même de pouvoir recevoir pour répondre de façon adéquate à ces notions précisément d'accessibilité. Je me permets de souligner très fortement cet aspect. Étant responsable de l'accessibilité à la Cité des Sciences pour le public handicapé visuel, je reçois chaque semaine, et mes collègues aussi du service, nous recevons soit téléphoniquement, soit par e-mail, des appels, des sortes d'alertes, même quelquefois des espèces de cris de personnes, voire de stagiaires simplement, à qui l'on a confié dans des instances culturelles importantes de conduire à bien le projet de réalisation de l'accessibilité pour des publics particuliers. Je ne sais pas de quelle façon ces personnes qui n'ont reçu antérieurement aucune notion, de quelle manière elles arrivent à proposer et conduire à terme de tels projets de manière à ce qu'ils soient réellement opérationnels par rapport aux publics handicapés. J'aimerais dire que, la loi et c'est formidable, c'est très bien, c'est très bien d'avoir noir sur blanc le droit à ceci, le droit à cela, mais, le droit n'exclut pas la qualité.

Il semble qu'il serait particulièrement important de prendre conscience que l'accessibilité, quelques actions d'accessibilité ne constituent pas forcément de simples petits alibis je dirais pour se dédouaner de ce qu'exige la loi. J'en viens maintenant à ce qu'indiquait Pascal PARSAT. Il a pu, comme beaucoup d'autres, se rendre compte que dans cette commission du CNPSAA beaucoup de membres proviennent de l'extérieur, des associations, puisque ce sont des structures, des structures culturelles qui se proposent de prendre en compte le handicap visuel. Peu de membres proviennent précisément des associations en question. Par conséquent, ces associations n'ont pas acquis la culture de la pratique culturelle. Là aussi, il faut donc réaliser une sorte de référentiel de compétences pour amener les personnes handicapées à utiliser ce droit à la culture.

Pascal PARSAT

Je pense qu'il faut aussi faire en sorte que l'information soit largement accessible à tous au-delà des structures associatives. N'importe quel individu qui n'a pas de besoins spécifiques accède librement à l'information. Je crois que la priorité des priorités aujourd'hui c'est de rendre l'information accessible à tous, sans aucun filtre pour la sélectionner, la rediffuser. Je crois que cela est très important. Vous parliez aussi de formation des personnes. J'y réponds dans la mesure où nous essayons d'interpeller, par exemple, les IUFM. Les maîtres sont appelés à pratiquer le théâtre dans leurs

classes. Il est évident, puisque l'éducation est accessible à tous désormais et heureusement, qu'ils auront aussi des enfants avec des besoins spécifiques et que le théâtre ne s'enseigne pas de la même façon pour tous. Il faut adapter les outils, le rythme, l'évaluation. Je crois que ce qui est important c'est de ne pas adapter le résultat. Je crois que c'est extrêmement important de rappeler que la pratique artistique est un vecteur d'expression. Mais il ne faut pas renoncer à l'exigence. Je crois que c'est l'excellence qui imposera le respect. Sinon, nous n'en sortirons jamais s'il y a des cultures différentes pour les uns et les autres. Il y a des modes d'expression différents. Mais on ne peut pas accepter d'une personne en situation de handicap ce qu'on n'accepterait pas en tant que spectateur d'une personne valide sur scène. Le respect commence là. Cela me semble important. Il faut donc encourager les associations, pour terminer, de faire en sorte que lorsqu'elles ont des demandes de personnes avec des besoins spécifiques de pratiques artistiques, elles ne proposent pas systématiquement leurs ateliers, mais elles encouragent ces personnes à aller vers des structures publiques. Plus les structures publiques verront des personnes avec des besoins spécifiques frapper à la porte, plus les structures prendront en compte ces besoins spécifiques. Sinon, on l'a vu, on a formé les directeurs de conservatoire de la ville de Paris avec André Fertier et Anne-Marie Sandrini, ils sont les premiers à dire : c'est formidable tout ce que nous disons, mais à l'époque, au moment où on a fait cela, ils ont dit qu'ils n'avaient pas beaucoup de demandes. Il faut donc qu'il y ait de plus en plus de demandes. Il faut que les gens osent aller frapper à la porte et se présenter. C'est comme cela que les choses vont changer. Ce n'est pas parce que nous allons proposer quelque chose d'accessible. Il faut aussi qu'il y ait un public qui en ait le goût et qui ose aller le chercher.

André FERTIER

Pour rebondir sur les propos qui ont été dits, je voudrais poser la question à M. GOHET. Dans le cadre du plan métier prévu par la loi de 2005, il a été évoqué hier à la conférence nationale du handicap notamment la mise en place d'un comité de pilotage, une réflexion sur les métiers, une réflexion sur les formations avec du repérage de

modules qui ont peut-être été déjà mis en place. Cela a surtout été évoqué, j'ai eu l'impression, pour les métiers d'auxiliaire de vie, des métiers d'accompagnement humain, ne serait-il pas possible de mettre à profit l'expertise qui s'est développée, je pense notamment à ce qu'on appelle au ministère de la Culture *la mission handicap* qui regroupe près de 25 établissements culturels dont certains comme la Cité des Sciences travaillent depuis 30 ans sur ces questions d'accessibilité, de mettre à profit aussi l'expertise développée par certains pôles ressources comme Pascal a cité Regard en France Cie qui existe depuis 15 ans, etc. Mettre à profit cette expertise pour, justement, plancher sur des référentiels, sur des dispositifs d'homologation.

Je sais que certaines collectivités territoriales, c'est le cas par exemple à la ville de Paris, accordent certaines homologations à des lieux d'enseignements artistiques qui ne sont pas des conservatoires municipaux et les inspecteurs sont à même, dans certains cas, d'évaluer si la qualité correspond à un tel niveau.

Je donne la parole à Patrick GOHET.

La loi handicap du 11 février 2005, l'accessibilité, la culture



Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées

Merci André pour l'invitation que vous m'avez adressée. Je voudrais saluer chacune et chacun d'entre vous. Évidemment tout particulièrement celles et ceux que je connais bien. Pascal PARSAT, Alain GOUDARD - quand je vois Alain GOUDARD, je me souviens de la manifestation que nous avons

organisée à la Sorbonne dans le cadre du congrès international sur le handicap mental ; À l'époque, j'étais directeur général de l'UNAPEI - Également, Philippe MAUFFRET, les maisons départementales des personnes handicapées jouent un rôle important et sans doute aura-t-on l'occasion de revenir là-dessus. Je voudrais saluer la Cité des Sciences. Celle-ci est souvent au rendez-vous de ces questions du handicap. Elle a fait beaucoup de choses. Il faut non seulement mettre en exergue ce qui manque et ce qui va, que ce qui ne va pas. Mais également ce qui est fait et ce qui va plutôt bien. On ne parle que des trains qui arrivent en retard. Cela se produit parfois. (Rires)

C'est bien volontiers que j'assiste à une petite partie de ces Assises parce qu'il y a pas mal de manifestations organisées dans le cadre d'Autonomic qu'il faut honorer. Mais j'ai tenu à répondre positivement à cette invitation parce qu'effectivement, comme toujours, on constate que toute la question de l'accès à la culture et de la pratique culturelle sont des domaines qui ne sont pas forcément traités en premier. On considère encore trop souvent que c'est la cerise sur le gâteau. Et que donc il faut commencer par faire le gâteau puis voir si on peut y mettre une cerise. Ce n'est pas normal. Nous avons dans le cadre de la loi, puisque tout à l'heure il en a été fait état, nous avons fait en la matière un certain nombre de progrès. En tout cas, par ce qu'elle insuffle.

D'abord, la question de l'accessibilité a été globalisée. Maintenant, il faut passer à l'acte et ce n'est pas toujours évident. La question de l'accessibilité a été globalisée ce qui est un atout qu'il faut utiliser y compris pour la vie artistique, culturelle, etc.

Je pense qu'il y a deux leviers qu'il faut utiliser pour cela : effectivement, le plan métier en est un. J'ai bien entendu l'appel d'André FERTIER. Je pense que nous pouvons y répondre de deux manières.

Tout d'abord, Mme LÉTARD, la secrétaire d'État à la solidarité, a confié au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées le soin de lui rendre un rapport sur le sujet du plan métier, ce qu'il a fait, mais c'est une étape. Il n'a pas approfondi l'ensemble des questions de ce plan métier. À la suite de la remise de ce rapport, Mme LÉTARD a demandé au CNCPH de continuer d'accompagner la réflexion et l'action autour du plan métier. Le 24 juin, elle prend l'initiative d'une réunion de relance à la suite de la conférence. Pour ce qui concerne le CNCPH et le groupe de travail ad hoc qui a été constitué dans ce cadre-là, vous y serez associés. Vous pourrez venir mettre en exergue. Je pense qu'il faut y venir avec quelques disciplines différentes, Pascal peut à un moment donné être d'une contribution importante et intéressante, d'autres également.

Je pense que pour les membres de ces groupes, ce n'est pas la préoccupation immédiate. Il n'y a pas forcément de leur part une claire identification des métiers existants ou des métiers que l'on pourrait faire évoluer, voire que l'on pourrait inspirer. Premier élément : vous serez associés aux travaux de ce groupe.

Deuxième élément : Mme LÉTARD elle-même, puisque c'est une politique qui est très largement pilotée par elle, en ce moment, mène des expérimentations dans trois régions. Si j'ai bonne mémoire : il y a le Nord, le Centre et une troisième qui va me revenir à l'esprit. Trois régions qui ont été sélectionnées pour cela. Je pense qu'il faudrait que vous lui suggériez au moyen d'un petit mémorandum qui pourrait faire suite à ces Assises, lui suggérer d'intégrer dans son expérimentation le volet accès à la culture, pratiques artistiques, en déterminant bien quels types de métiers sont concernés. Il y a les métiers en vis-à-vis, c'est-à-dire les acteurs professionnels de ces domaines-là, et puis il y a les métiers d'accompagnement de la personne handicapée pour pouvoir accéder à la pratique artistique et culturelle. Vous, par exemple, vous êtes à la croisée des chemins des deux. Je pense qu'il faut mettre cela en exergue. Encore une fois, cela ne viendra pas facilement. Mais, en étant dans la place, je vous connais,

une fois que vous y êtes, vous y restez (Rires). Vous avez bien raison. Je crois que vous avez raison. En l'occurrence, il faut vraiment que nous utilisions cette opportunité. Je crois que c'est la semaine prochaine que se réunit la Commission Nationale Culture Handicap le 19 qui a dû être reportée en raison des obsèques d'Yves Saint-Laurent. Il faudra sans doute, lorsque Mme LÉTARD sera là avec Mme Christine ALBANEL, qu'à un moment donné, vous, les associations, vous vous arrangez, puisque vous avez différentes séquences de prise de parole, vous évoquiez ce sujet-là.

On pourra rebondir dessus puisque cette commission va précéder la relance du 24 juin par Mme LÉTARD. Nous avons une bonne stratégie que nous pouvons donc mettre en place. En tout cas, pour ma part, je vous soutiens dans cette affaire. Il faut que vous ayez le pied des deux côtés : du côté du CNCPH qui travaille sur la demande, et du côté de Mme LÉTARD qui travaille sur la réponse. Vous pourrez faire passer le message à ces deux niveaux.

Il y a des textes qui ne sont pas encore parus. En particulier, le texte attendu sur les droits d'auteur, etc. Certains d'entre vous sont particulièrement concernés et impliqués. À la commission handicap et culture on voit sortir, c'est vous qui avez évoqué ce texte, c'est une lente gestation... Mais cette fois-ci nous tenons le bon bout. Le texte a été élaboré. Il doit recevoir un avis du conseil national consultatif très rapidement. Je pense que la commission handicap et culture nous apportera les précisions nécessaires.

Le lieu où nous allons concentrer les fichiers, il s'agit du lieu correspondant à vos attentes. Vous craignez que cela soit entre les mains d'une structure professionnelle manquant d'indépendance. Vous préféreriez ce que vous considérez à juste titre comme un endroit neutre c'est-à-dire la grande bibliothèque nationale. C'est là que les choses se feront. De ce point de vue, vous avez satisfaction. Mais il ne suffira pas qu'il y ait un texte de publié. C'est vrai pour ce domaine-là comme pour tous les autres, il faut accompagner la mise en oeuvre du texte. Je pense que vous avez dû participer à certaines des réunions que j'ai organisées au ministère.

J'ai beaucoup insisté sur le fait qu'il faut concilier l'accès de la personne handicapée à tout cela, mais également il faut assurer la protection du livre. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas un prétexte à pillage. Il n'y a jamais de solution idéale unique dans un

sens ou dans un autre. Or, nous voyons trop le naufrage auquel est exposé le disque. Pour ne pas prendre le même risque en ce qui concerne le livre. Il y a à adapter les choses aux technologies nouvelles. Mais si les technologies nouvelles livrent corps et bien la création au seul domaine de la concurrence lucrative, nous sommes en péril. Dans tous les domaines, il faut apporter de l'équilibre. Le monde évolue. Il ne s'agit pas de se situer en dehors du monde. Mais en même temps il faut prendre des dispositions protectrices.

Cependant, sur le texte que vous avez évoqué, c'est un de nos sujets de préoccupation : la protection du livre et la protection également de la création. Il faut éviter les pillages. Il faut que nous fassions attention. Le texte va sortir. Cela devrait nous permettre une avancée. Je prendrai sans doute l'initiative après la parution du texte, trois ou quatre mois après, de faire une réunion pour faire le point sur la façon dont il est mis en œuvre. C'est long à rédiger un texte. C'est long à le publier. C'est long à en prendre connaissance. C'est long également à amorcer sa mise en œuvre dans la fidélité et l'esprit d'origine. Je prendrai l'initiative d'une réunion pour que les uns et les autres puissent évoquer cet aspect des choses. Souvent, il y a des ouvertures que le texte comporte et dont on ne profite pas. La loi du 11 février 2005, c'est son problème aujourd'hui. On se contente de lire en elle un catalogue de mesures juridiques et techniques alors qu'en réalité elle est porteuse de dynamisme et qu'elle ouvre des portes.

En France, nous avons trop une lecture ex cathedra des textes. Les textes sont porteurs de souffle également. Ce matin, j'ai ouvert la conférence qui a lieu toute la journée sur l'accessibilité ici, à Autonomic. C'est ce que j'ai essayé d'indiquer. Ce n'est pas uniquement une succession de normes en matière d'accessibilité, mais c'est aussi une manière de rénover les métiers et d'ajouter l'accessibilité à d'autres considérants comme la sécurité, l'environnement, l'esthétique, etc. Il faut donner à tout ce qui est du domaine de l'accessibilité. Il serait bien qu'il y ait de tout cela une illustration culturelle et artistique.

J'ai été directeur général de l'UNAPEI. Pendant une dizaine d'années, il y avait à Figeac un festival de la création des artistes handicapés mentaux. C'est extraordinaire ce qu'il y

avait comme dimension pédagogique derrière leurs créations pour la compréhension du handicap. Pour cette démonstration forte de ces personnes dites déficientes intellectuelles. Elles démontraient par là leur sensibilité, leur imagination, leur capacité à émouvoir à l'égal des autres. Je soutiens votre démarche parce que finalement dans ce domaine, celui de la création, il n'y a pas de handicap.

Pascal PARSAT

L'art a besoin du singulier.

Patrick GOHET

Ce n'est pas une singularité exclusive. C'est une singularité parmi d'autres. Ce que véhicule la création est identique en matière de sensibilisation, en matière de sensibilité, en matière d'imagination, etc. Dans le domaine de la déficience intellectuelle, je pense que le fait d'avoir résolument révélé au public la création de ces hommes et de ces femmes au milieu de celles des autres a changé le regard que l'on peut porter sur ces personnes. Nous les considérons à l'identique au sein de la diversité. Cela est très important.

Pascal PARSAT

C'est très important également pour les personnes qui pratiquent. Les personnes en situation de handicap que nous rencontrons en formation théâtrale sont des personnes qui essaient d'avoir les mêmes codes que la majorité. Il me semble intéressant de conduire la personne à sa propre reconnaissance de ses valeurs, de sa richesse. C'est cela qui nous importe dans l'art. Il faut que la personne apporte quelque chose et non pas vienne chercher quelque chose. Cela peut être un passage obligé, mais cela me semble le plus important : que la personne reprenne le pouvoir d'elle-même et surtout reprenne la parole pour elle-même, en son nom.

Patrick GOHET

Vous serez donc associés à ces deux réflexions dans le cadre du plan métier.

André FERTIER

Par rapport à ce qui a été dit, d'une manière générale, la plupart des acteurs n'ont pas pris la mesure de la dynamique que véhicule le fait de partager la culture avec qui que ce soit et que quand la population est habituée à partager les loisirs et la vie culturelle avec des personnes handicapées, les autres formes d'intégration vont suivre. Je pense que nous marchons la tête à l'envers. Nous parlons toujours d'intégration professionnelle et scolaire. L'accès aux loisirs et à la culture est négligé. Je pense que l'intégration scolaire et l'intégration professionnelle découleraient beaucoup plus naturellement si l'accès aux loisirs et à la culture était organisé de manière citoyenne. Avant que Patrick GOHET nous quitte, y a-t-il des questions ?

Intervenant dans la salle

Catherine, je viens de Montpellier. Nous sommes une association sur un projet sur les métiers de la culture et de l'artistique. Je voulais simplement dire qu'effectivement la culture, l'accès aux pratiques artistiques a un coût. Cela est tout à fait normal. Hier, j'ai entendu quelque chose, j'espère que j'ai mal compris, concernant l'allocation d'adultes handicapés (AAH). Et sur la revalorisation. J'ai entendu que cette allocation était supprimée si la personne vivait avec quelqu'un. Des gens réagissaient par rapport à cela. Je me dis : effectivement, je suis à fond sur tout ce que vous dites. Après, il y a deux discours.

Patrick GOHET

Le problème de ces questions c'est qu'elles sont très techniques. Quand on veut vulgariser le sujet, le journaliste utilise des raccourcis. Ce n'est pas parce que le conjoint travaille que cette allocation disparaît. Mais, le cumul entre l'AAH et le revenu du conjoint est un cumul qui pose problème. Il n'est pas satisfaisant. Ce qui a été annoncé hier, c'est que cette question est largement mise à plat dans le but de solutions qui vont venir. Ce qui a été dit c'est qu'en matière de ressources des personnes handicapées, il faut concilier deux situations : les personnes handicapées qui sont en mesure de travailler, et les personnes qui ne le sont pas. Pour celles qui ne le sont pas objectivement, c'est-à-dire que la gravité, la nature de leur handicap ne permet pas que ces personnes puissent exercer une activité professionnelle, il peut y avoir des activités de type professionnel qui peuvent être exercées ailleurs que dans le monde ordinaire. Cependant, il ne faut pas que cette personne soit soumise à une double peine. C'est-à-dire celle de ne pas pouvoir travailler et d'avoir des revenus particulièrement moindres

par rapport à d'autres qui elles, en dépit d'un handicap, peuvent néanmoins travailler. Et puis il y a les personnes qui peuvent travailler. Aujourd'hui, des personnes peuvent travailler et, par le système des ressources, cet itinéraire professionnel n'est pas facilité. Les ressources doivent donc être revues pour que cet itinéraire soit facilité. C'est cela qui est en chantier actuellement. Il y a eu une présentation simplifiée, pas que sur France Inter d'ailleurs. Je ne sais pas si vous connaissez le système de l'AAH, du complément de rémunération, etc. C'est extrêmement compliqué. Il y a des améliorations à faire et c'est un des chantiers qui doit aboutir avant la transmission du rapport auquel la conférence d'hier va donner lieu au Parlement.

Je voudrais répondre à deux questions que vous ne m'avez pas posées. Je pense qu'il faut utiliser deux outils importants dans le cadre de la maison départementale des personnes handicapées. Les MDPH, ne leur jetons pas la pierre, elles se mettent en place progressivement. On le fait avec les acteurs de l'ancien système. Les gens des anciennes Cotorep, CDES, etc. Il y a une montée en charge progressive qui ne répond certainement pas à la totalité des besoins des personnes handicapées encore aujourd'hui. Leur impatience est légitime. Mais, c'est une nouvelle approche culturelle.

C'est une nouvelle organisation institutionnelle. Cela demande du temps pour s'approprier tout cela. Peut-être que tous les moyens ne sont pas au rendez-vous.

Néanmoins, s'il y a une réforme essentielle de tout cela, c'est l'expression du projet de vie. La personne handicapée doit pouvoir s'exprimer et exprimer son projet de vie. Il faut que dans le cadre de la MDPH on cesse de considérer ce que l'on considérait jusque-là à savoir que le handicap était un obstacle à l'accomplissement des actes ordinaires de la vie. C'est plus que cela. Cela peut-être aussi une entrave à l'accomplissement de soi, à ce que l'on veut devenir soi-même. Il faut pouvoir exprimer ce que l'on veut devenir. Le rôle du projet de vie dans le cadre des MDPH, c'est cela. Je pense qu'il ne faut pas négliger ce qui peut être dit par certains en matière d'aspiration à la pratique artistique. Si cela est exprimé dans le cadre du projet de vie, il faut que cela soit concrétisé dans le cadre du plan de compensation. Nous avons beaucoup dit qu'il fallait que nous soyons très pédagogues en la matière, mais cela n'est pas évident. Cela ne veut pas dire qu'il y a une opposition a priori. Mais, il faut des outils. Pour répondre aux aspirations des

personnes, il faut également des moyens. Cela se traduit entre autres financièrement par les aides qui peuvent être apportées. Il y a un bout de prestations de compensation qui est destiné à la participation à la vie sociale. C'est dans ce cadre-là que nous pouvons répondre.

Il y a un besoin d'une appropriation progressive de tout cela. La loi a été publiée en 2005. Je pense qu'on aura atteint notre vitesse de croisière au printemps 2009. C'est long certes mais c'est une réforme globale, totale. Il faut que tous les acteurs se l'approprient. Ce n'est pas forcément très facile. Je pense donc que le projet de vie et le plan de compensation sont deux leviers très précieux pour la participation de la personne handicapée à la vie culturelle de notre société.

Je vous remercie de m'avoir accueilli. On fait comme ça pour le plan métier. Tout ce qui va pouvoir ressortir de vos réflexions, nous en parlerons ensemble. Quand nous allons passer à l'acte en ce qui concerne le plan métier, nous nous verrons pour affiner notre stratégie.

André FERTIER

Par rapport au plan métier, je voudrais souligner un élément constaté depuis 23 ans. Les grandes enseignes nationales de l'aide à domicile affichent dorénavant le volet culture. C'est un point extrêmement intéressant et important, mais qui rejoint pour moi la problématique : méfiance. Il ne s'agit pas que des aides à domicile, les auxiliaires de vie se croient à même de devenir des professionnels de l'action culturelle. Néanmoins, c'est un élan qui est là, qui émerge et sur lequel il faut se pencher. Merci beaucoup. (Départ de Monsieur GOHET). (Applaudissements).

Patrick GOHET évoquait le rôle central des maisons départementales des personnes handicapées. Je vais en profiter pour donner la parole à Philippe MAUFFRET qui va nous évoquer l'expérience, la réflexion et l'action lancées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Loiret. Philippe MAUFFRET, directeur adjoint de la MDPH du Loiret.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées et la culture



Philippe MAUFFRET, directeur adjoint à la maison départementale des handicapés du Loiret (MDPH)

Bonjour à toutes et à tous. Merci de m'accueillir parmi vous. Je vous ferai une présentation toute simple et assez modeste du projet que nous avons en cours dans le Loiret à la maison départementale des personnes handicapées. C'est un projet qui est mené en lien avec l'association Cemaforre. J'aurais aimé avoir le temps de répondre à Patrick GOHET qui a dû partir rapidement. Les MDPH n'ont pas attendu que le ministère se rende compte de l'importance de cette question pour se les approprier. Vous n'êtes pas sans savoir que les MDPH ont des difficultés à se mettre en place. Pour des raisons très terre-à-terre qui ne sont pas des raisons de bonne volonté locale au niveau des élus départementaux ou d'autres. Ce sont des raisons de moyens tout simplement. Certaines MDPH arrivent à les dépasser en mettant en oeuvre des moyens supplémentaires issus la plupart du temps des collectivités locales qui ne sont pas stipulés par l'État. Je ne voudrais pas m'attarder sur cette question. Dans le Loiret, à la création de la MDPH en 2006, rapidement, après l'ouverture, les représentants de l'association Cemaforre se sont présentés à nous pour nous présenter leurs actions, pour nous présenter leur vif intérêt au travers de la création de cette MDPH à rencontrer de nouveaux interlocuteurs. À l'époque, l'année 2006 était une année difficile pour nous. Nous nous sommes concentrés sur le développement des fonctions de base des MDPH sans pouvoir nous attarder sur des fonctions. Cela fait part de la problématique qui pour nous dans un premier temps n'était pas des fonctions de base.

Nous avons voulu développer l'action au droit, la mise en place des équipes pluridisciplinaires d'évaluation. Nous étions sensibilisés à la question du handicap au travers de la lecture de la loi et des décrets d'application. On se retrouvait l'année suivante en 2007 et là nous avons commencé à discuter sérieusement de l'approche de la culture au travers de la maison départementale des personnes handicapées. À savoir,

comment pourrions-nous travailler ensemble pour développer cette question, mais surtout ces réponses à de nombreuses questions. Comme il a été dit à de nombreuses reprises aujourd'hui, la MDPH est un outil. La loi du 11 février 2005 est une boîte à outils, la MDPH est l'un de ses outils. Malgré tout, j'ai émis une réserve. Dans le Loiret, on s'attache toujours à l'esprit de la loi qui tente de faire partager les nouvelles valeurs dans le domaine du handicap. Toujours est-il que, il a été décidé de créer un pôle spécialisé dans le domaine de la culture, cela, au travers des compétences de la MDPH. Ce sont des compétences en termes d'accueil et d'information, en termes d'évaluation des besoins des personnes handicapées, des besoins de compensation, d'accès aux droits. Une mesure précise : dans un décret qui paraissait au début assez anodin et qui est passé inaperçu permettait aux personnes handicapées de se voir financées au travers de la prestation de compensation de handicap ou aidées à l'accès à la culture. Nous avons mis le doigt là-dessus en particulier.

Nous avons décidé de mettre en place ce pôle d'accès à la culture de la MDPH en lien avec Cemaforre sous ces principes. Ce projet devrait voir le jour très rapidement. Je vais vous détailler rapidement les missions de ce Pôle Culture de la MDPH. Il s'agit de concevoir et de diffuser une information adaptée en direction des personnes handicapées, de leurs familles, des professionnels et bénévoles concernés sur l'offre culturelle accessible. Aider au recueil des envies culturelles et à l'orientation des personnes en situation de handicap. Participer à l'élaboration des réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées pour l'accès aux loisirs et à la culture. Concevoir, réaliser un outillage spécifique des signaux professionnels chargés d'évaluer les besoins de compensation relative aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap. Favoriser et accompagner une dynamique de réseaux des opérateurs culturels, sanitaires, médico-sociaux et associatifs.

Sensibiliser tout public aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour accéder aux loisirs et à la culture cela dans le cadre de rencontres, de séminaires ou d'actions de communication. Pour reprendre un terme qui est cher à M. FERTIER, il s'agit d'accompagner la personne dans « la chaîne de l'accessibilité culturelle ». Pour mettre cela en oeuvre concrètement : l'équipe de Cemaforre va

devenir équipe technique, opérateur technique spécialisé dans la culture pour le compte de la MDPH. Nous venons de créer dans des formulaires de demande de compensation, les formulaires que les personnes adressent et remplissent à la MDPH, une petite question qui demande simplement si la personne formule un besoin en termes de culture et loisir. Il s'agit d'une simple case à cocher.

Nous considérons ainsi que la personne a un besoin à évaluer. Elle peut bien sûr, par ailleurs dans son projet de vie qui est constitutif de la demande de la personne handicapée, indiquer et détailler tous ses besoins.

Une fois que ces personnes auront coché cette case, il faut passer par une demande administrative, l'équipe du Pôle Culture de la MDPH sera sollicitée pour rencontrer la personne, se rapprocher d'elle et ainsi, travailler avec la personne, creuser avec la personne son besoin, l'aider à formuler son besoin si nécessaire. L'équipe d'évaluations, puisqu'au final cela revient en quelque sorte à intégrer l'équipe pluridisciplinaire de l'évaluation de la MDPH, cette équipe réalisera des préconisations présentées à la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées et qui, suite à la validation de la CDAPH, feront partie de son plan personnalisé de compensation. Comme disait M. GOHET tout à l'heure, ainsi la personne aura émis un projet de vie, un besoin. Une équipe spécialisée se sera rendue auprès d'elle, à son domicile ou ailleurs pour qu'elle puisse formuler ce besoin et l'exprimer, le traduire, que cette équipe à partir de ce moment-là le traduise dans un domaine beaucoup plus formel du domaine des prestations et des droits que la personne peut avoir. Ensuite, après le passage en CDAPH, cet accès à la culture pourra faire partie d'un des éléments du plan personnalisé de compensation. Cela pourrait peut-être devenir à terme le volet culturel du plan personnalisé de compensation. C'est un élément sur lequel nous travaillons. On en est vraiment au stade de projet.

Ce projet va voir le jour très bientôt. Il faudra l'évaluer très rapidement. Il faudra surtout communiquer sur ce projet dans le Loiret pour que les personnes handicapées soient le plus au courant possible de son existence et pour ne pas hésiter à nous solliciter, à se faire connaître pour formuler leurs besoins de culture et de loisirs, pour qu'on les accompagne à évaluer ces besoins et réussir à mettre en oeuvre leur projet grâce à tous

les droits qui existent, toutes les prestations ainsi, leur offrir un plan personnalisé d'accès à la culture.

C'est surtout à l'initiative de M. André FERTIER que nous n'en sommes pas restés là. Il y avait aussi une nécessité en face de ce travail avec l'usager de travailler avec les opérateurs qui offrent justement cette culture. Je ne suis pas spécialiste du domaine culturel alors si je me trompe, pardonnez-moi. L'idée est de travailler avec les *opérateurs* culturels pour les sensibiliser à leurs obligations. Mais aussi les réunir pour les sensibiliser sur les besoins qui existent du côté des personnes handicapées. L'idée est de créer un cercle de partenaires, de réunir les opérateurs du département du Loiret autour d'un groupe de travail et de leur présenter leurs obligations, et aussi la possibilité pour Cemaforre d'intervenir auprès d'eux pour leur démontrer que tout est possible grâce à des projets qui se font par ailleurs.

Nous allons essayer de travailler non seulement au niveau de la demande, mais aussi au niveau de l'offre. Je pense que l'un ne peut pas se faire sans l'autre. C'est un travail original. Mais malgré tout on y croit beaucoup. Le conseil général du Loiret nous suit là dessus. Ce conseil général finance ce projet. La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) nous suit aussi. Maintenant, nous avons hâte de voir la mise en oeuvre concrète de ce projet. J'ai été assez rapide et simple. J'espère que vous m'avez compris. Il y a des éléments de détails que je ne vous ai pas apporté sur le mode de fonctionnement et de financement. Je pourrai ensuite répondre à vos questions ou entrer en contact avec vous ultérieurement. (Applaudissements).

André FERTIER

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Rappelons que pour le moment, au sujet de la culture, les MDPH sont plutôt timides. Certaines ont passé des conventions avec des structures.

Intervenant dans la salle

Bonjour. Je travaille dans un hôpital. Par rapport à votre projet, je me pose deux questions. La première, c'est : combien de temps évaluez-vous entre le moment où une personne demande à profiter d'un projet culturel et le moment où il est accepté suite à diverses démarches ? Deuxième chose : je vais essayer de donner deux exemples. Imaginons que quelqu'un dise que son projet serait d'apprendre à piloter des

avons. Pour moi, cela fait partie de la culture. Je ne sais pas si c'est le cas pour vous. Un autre dirait quant à lui que son désir serait d'aller une fois par mois au théâtre. Ce n'est pas du tout la même chose. Cela ne demande pas du tout les mêmes moyens. Je ne sais pas si c'est la même réponse et la même démarche ?

André FERTIER

Je voudrais dire que nous, dans notre démarche, d'une manière générale, on ne rentre pas dans des débats de réflexion intellectuelle, qui peuvent être intéressants, pour savoir ce qui relève de la culture et ce qui n'en relève pas. Je dirai que nous nous appuyons tout simplement sur un ouvrage qui est publié à peu près tous les dix ans au Ministère de la Culture, qui porte sur les statistiques des pratiques culturelles des Français. Cela va du fait de jouer aux boules jusqu'à faire de la musique, chanter, aller au cinéma, aller à la bibliothèque, etc. C'est donc très large. Je vais laisser la parole à Philippe MAUFFRET.

Philippe MAUFFRET

La première question revient à la question du délai de traitement au sein des MDPH. Les délais de traitement des MDPH, c'est un vrai problème. Certaines sont engorgées de demandes. Le problème ce n'est pas d'avoir beaucoup de demandes, mais de manquer de moyens pour les traiter. La réglementation précise que nous avons quatre mois pour examiner une demande, entre le dépôt de la demande et la réponse. Un exemple, dans le Loiret on atteint ces quatre mois, mais en moyenne. Au niveau des MDPH il y a une possibilité, c'est de traiter les demandes en urgence où on peut avoir des délais très courts. Dans le Loiret, on vise en mettant des moyens supplémentaires à passer en deçà du délai réglementaire de quatre mois, ce qui paraît long. Pour les personnes âgées, ce qui est curieux au niveau de l'allocation personnalisée d'autonomie, c'est que le délai est de deux mois. Le président de la MDPH du Loiret, à l'époque de l'inauguration de la MDPH en 2006, a indiqué qu'il fixait comme objectif de passer à un délai de deux mois. C'est très ambitieux. Nous allons essayer d'y arriver. Il peut y avoir un besoin assez rapide. Pour aller au théâtre, une personne peut formuler une demande pour aller au théâtre le mois qui suit. Dans ce cas, il faut être réactif. Ce que je demande à mes services au niveau de la MDPH c'est aussi de gérer l'urgence et d'être réactif. C'est souvent gérer le stress ou l'impatience des autres. Nous essayons

d'avoir des délais raisonnables. Voilà pour la première réponse. Vous citiez des exemples, le souhait d'une personne de piloter un avion. On a appelé un Pôle Culture de la MDPH. Pour éviter d'entrer dans un débat de fond... le fait de piloter un avion relève peut-être du loisir et le théâtre relève de la culture. Nous pourrions traiter les deux. Je crois que tout projet est à prendre en compte. Même celui-ci. On ne se restreindra pas dans l'importance du projet à partir du moment où il correspond à une réalité. À une réalité concrète. Ce qu'on a essayé de faire au moment où nous avons envisagé la création de ce pôle culture, avec les services de Cemaforre, nous avons listé une série de questions devant lesquelles nous pourrions être confrontés. Cela a été du besoin d'aller au cinéma ou d'aller au théâtre, jusqu'au fait de pouvoir bénéficier d'accompagnateurs, etc. Nous avons mis en face toutes les hypothèses de financement possible. À mon avis, l'idée est d'avoir une bonne grille d'évaluation et de lecture du besoin de la personne et de pouvoir l'analyser avec des spécialistes et d'avoir ensuite une vision plus précise des choses.

Il faut essayer de faire attention à ne pas se limiter en fonction de l'importance des projets. Je pense que le fait pour certaines personnes de se déplacer au théâtre est tout aussi difficile que le fait de bénéficier de cours de pilotage pour d'autres personnes.

André FERTIER

J'ajoute en complément comme notre sujet concerne les pôles ressources, et que vous évoquez le fait de piloter un avion, il existe en France une association spécialisée pour les personnes aveugles, les Mirauds Volants, pour piloter les avions et faire de l'ULM, etc. Ce pôle ressource va être plus compétent pour répondre à une personne aveugle qui a envie de voler que n'importe quel club d'aérodrome du coin.

Intervenant dans la salle

Au niveau de la culture, d'aller au théâtre ou d'aller voir un spectacle, il y a le côté coup de coeur. La culture ce n'est pas intellectuel. Cela touche le coeur, cela touche l'émotion. Sinon, quand on va voir un peintre, c'est parce que cela va nous toucher quelque part. C'est dans ce sens que je posais la question. Nous faisons quelque chose. C'est tout un parcours administratif qui est légitime attention. Mais la culture c'est aussi ce coup de coeur. Quelque part, dans ce que j'entends, je n'entends pas une réponse coup de cœur, mais une réponse très administrative.

André FERTIER

Nous avons travaillé sur cette problématique. Il va de soi d'ailleurs et on ne le demande pas aux personnes valides de définir leur projet de vie. C'est une évidence. Cependant, pour le moment, la société n'a pas forcément trouvé d'autres solutions que de dire qu'une personne en situation de handicap si on veut essayer d'apporter des compensations nécessaires il est important qu'elle définisse son projet de vie. C'est un progrès. C'est aussi la personne handicapée qui est placée au coeur du dispositif. C'est à elle de choisir et de faire ses choix. Ensuite nous devons nous organiser pour apporter les mesures de compensation. Donc, la solution sur laquelle nous travaillons actuellement nous est inspirée par une solution qui existe et mise en place par le conseil général de la Réunion. Apparemment, c'est le seul département en France qui a mis cela en place. Il a mis en place un système de chèque culture handicap à hauteur de 450 € par an : c'est un chéquier pour la personne en situation de handicap qui peut l'utiliser au fur et à mesure de ses besoins pour financer de l'aide humaine et aussi du transport adapté. Il y a certains élus notamment de la ville de Paris qui souhaitent solliciter le conseil de Paris sur un tel projet. Tout ce qui passera par des créneaux administratifs, qui sont parfois lourds et longs, n'apportera pas toutes les réponses. Par rapport à une notion de coup de cœur, le système du chéquier peut être très intéressant.

Philippe MAUFFRET

Cela nécessite une certaine planification, une anticipation. On travaille par plans : plan d'aide pour les personnes âgées, plan de compensation... Avec ce plan, la personne est titulaire de son plan personnalisé de compensation, surtout la prestation de compensation du handicap. On peut concevoir que la personne peut bénéficier grâce à ce plan d'un droit de tirage, de manière prévisionnelle. Cela reste planifié. Nous pouvons par exemple chiffrer le nombre d'heures d'aide humaine dont la personne a besoin pour être accompagnée pour aller au théâtre ou au cinéma. Ainsi que le nombre de fois où la personne planifie ou imagine qu'elle peut aller au cinéma dans le mois ou dans l'année et ainsi, la personne peut bénéficier d'un plan. Comme la PCH fonctionne sous la forme de l'effectivité de l'aide, si la personne ne le met pas en place elle ne sera pas forcément pénalisée. Planifier, c'est aussi anticiper. À la MDPH, il faut sensibiliser la personne au

fait qu'elle puisse avoir une offre culturelle, une prise en compte dans le cadre de son plan personnalisé. Cela permettrait à la personne de réfléchir sur ce qu'elle pourrait envisager pour les deux ans qui suivent par exemple en termes de consommation du service culture.

Pascal PARSAT

Nous, en tant que centre ressource théâtre handicap, nous sommes interpellés maintenant pour défendre des projets de vie en MDPH pour des personnes qui souhaitent acquérir une formation ou voire peut-être plus, créer une pièce de théâtre ou autre. Nous pensons beaucoup à l'accès à la culture. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui veulent accéder à la culture, mais il y a aussi ceux qui, demain, vont devenir des personnes avec des besoins spécifiques et qui sont déjà dans une pratique professionnelle. Il faut aussi penser à ceux-la. Nous sommes en train de mettre en place une réflexion pour que justement nous puissions accompagner les personnes qui demain, dans leur carrière, auront des besoins spécifiques. Il va falloir intervenir sur l'évaluation de leurs compétences. Nous allons regarder la personne au regard de ce qu'elle ne peut pas faire, mais qu'est-ce qu'elle peut encore faire. C'est une réflexion positive qui est enfin menée. Ce sera aussi peut-être de regarder le projet de vie et sa reconversion professionnelle possible, car le champ culturel est un vivier d'emplois formidables et d'outils formidables. C'est important que les MDPH ne regardent pas que l'accès aux loisirs ou à l'offre culturelle. Si une personne vous demande d'aller au théâtre, est-ce que vous demandez à la pièce qui est jouée qu'elle soit entièrement accessible ? Si vous lui permettez d'accéder au théâtre et que la pièce ne lui est pas accessible, que doit-elle faire ?

Philippe MAUFFRET

C'est la deuxième partie de la réponse que nous essayons de trouver. C'est le travail avec les opérateurs du spectacle. Ainsi, de repérer les spectacles qui sont accessibles. C'est tout le travail qui est mené par le pôle culture. Il s'agit de la réalisation d'un guide, c'est-à-dire de recenser dans le département les services culturels qui sont accessibles aux personnes handicapées. C'est tout un travail important que Cemaforre est en train

de mener en ce moment de recensement des services accessibles. Ainsi, ce guide sera d'abord un outil de travail pour la MDPH pour informer les personnes. Ensuite, une ressource diffusée auprès des personnes handicapées qui en font la demande. Si nous passons à côté de la cible en montant un plan personnalisé de compensation, on peut se poser des questions sur les bienfaits de notre action. C'est quelque chose sur laquelle M. FERTIER et son équipe nous sensibilisent beaucoup.

André FERTIER

C'est pour cela qu'il s'agit d'informer sur l'offre culturelle accessible, mais aussi de susciter une dynamique de mobilisation des acteurs de cette chaîne de l'accessibilité culturelle. Y a-t-il d'autres questions ?

Intervenant dans la salle

Violaine de l'association MESH. On travaille actuellement sur le fait de mettre cette petite case de la question culturelle avec la MDPH du 95 en travaillant sur une sensibilisation avec les conseillers. J'avais deux questions. Est-ce que quand la communication sera passée auprès des personnes handicapées et que les gens seront au courant de cette possibilité, de cette ouverture culturelle, - je ne pense pas qu'il y aura un raz-de-marée vers les salles de spectacle et de diffusion puisque c'est à l'image des pratiques culturelles des Français valides, cependant - y aura-t-il de l'argent derrière pour répondre à toutes ces compensations financières, humaines, de transport.

Autre question : comment faire pour que des initiatives aussi géniales soient-elles dans le Loiret ou à la Réunion qui sont quand même de l'ordre du local puissent être généralisées déjà dans un premier temps à l'échelon régional, puis au niveau national ? Avez-vous des rencontres entre directeurs de MDPH ? Est-ce que vous, dans le Loiret, vous pouvez porter cette parole auprès de vos collègues d'autres départements ?

Philippe MAUFFRET

La question du financement nous l'avons déjà abordée tout à l'heure. C'est véritablement un problème. Nous avons veillé à étudier cette question au démarrage de notre réflexion en mettant en place des scénarios types, l'accès au théâtre, le suivi de cours de théâtre, en mettant face à ces situations le besoin, besoin potentiel de la personne handicapée. Enfin, la possibilité de compensation. Compensation par les moyens publics. Parce que, au départ, j'étais inquiet du niveau de couverture par les prestations sociales des besoins de compensation dans le domaine culturel. Finalement, je n'avais pas à m'inquiéter.

Nous nous sommes rendus compte, en particulier grâce à la PCH, on pouvait monter des plans de financement conséquents qui répondaient aux besoins financiers de la personne. Il n'y a pas que ça, il y a aussi l'accompagnement par des services spécialisés : SAMSAH, transport spécialisé, etc. Nous voyons que dans le domaine de la chaîne de l'accessibilité culturelle, nous arrivons à mettre en place des plans. Ce sont des plans personnalisés de compensation d'accès à la culture. Il ne reste pas moins qu'il reste au final le plan qui ne paraît pas être un financement à 100 % dans la plupart des cas. Il reste donc une partie du financement à la charge de la personne. Cela dépend des ressources. C'est un problème qui a été abordé hier. Nous arrivons à trouver quelques réponses intéressantes dans ce domaine. Au niveau de la couverture financière des besoins de compensation. Nous sommes à votre disposition pour vous donner des informations supplémentaires. C'est un document que nous avons et qui a été mis en place conjointement par la MDPH 45 et Cemaforre.

Autre question, sur la généralisation de la diffusion de ces bonnes pratiques : des choses existent. Quand vous posez la question, j'ai noté deux choses.

La CNSA. C'est son travail d'aller à la pêche de l'initiative locale, d'aller à la pêche de projets, etc. La CNSA le fait bien. Elle participe aux financements de ces projets et nous demande ensuite un retour pour vérifier ce que nous avons fait et aussi un retour pour mutualiser les expériences mises en place grâce à cela. Cette mutualisation peut être dans les missions des associations. Je pense à Cemaforre qui est venu vers nous au début, avec son bâton de pèlerin. On les a vu arriver un peu avec des gros yeux. Ensuite, à force de bonnes intentions et de professionnalisme, ils nous ont convaincus et nous avons joué le jeu. Si ce travail est mené avec cette conviction et ce professionnalisme auprès d'autres MDPH, voire directement auprès de la CNSA, il pourrait certainement aboutir.

Nous le voyons au niveau local, les financements souvent extra-légaux ou originaux en tout cas sont repris quelques temps après par des circulaires puis des décrets voire des lois. Nous pouvons y rêver. En tout cas, j'espère que la réussite du projet dans le Loiret pourra être un canevas permettant de développer ce type d'initiatives dans d'autres

départements. Nous ne sommes pas les seuls à le faire. Paris, dans certains arrondissements parisiens, au travers du dispositif Cascad, il y a des choses très intéressantes qui se font. Ensuite, il y a des personnes qui font des choses très bien également dans leur coin et qui ne communiquent pas beaucoup dessus. Le Loiret n'a pas vocation à inventer ou à réinventer certaines choses. Tout cela est inscrit dans la loi, il ne faut pas l'oublier, depuis 2002, c'est dans la loi, l'obligation, le droit opposable à la personne handicapée, c'est dans cette loi de 2005 et dans le décret d'application. Nous avons tous les outils nécessaires.

André FERTIER

Je compléterai la réponse par deux éléments concrets. Nous avons fait en sorte en tant que président d'Eucrea France que la question des MDPH et leur rôle sur la culture soient introduits à l'ordre du jour de la commission nationale culture et handicap du 19 juin prochain. Cela a été accepté et c'est donc inscrit à l'ordre du jour la question en effet de la prise en compte du thème culture par les MDPH. De plus, il y a deux directions régionales des affaires culturelles qui ont donné un accord pour essayer d'organiser des réunions inter-régions et inter-MDPH sur cette question. Également, le ministre de la culture précédant avait rendu un texte indiquant qu'il souhaitait que les DRAC s'engagent pour passer des conventionnements avec les MDPH. Eucrea France a fait la proposition qu'au sein de la CNSA qui accompagne le réseau des MDPH, un groupe de travail soit mis en place pour cette question de la culture et pour voir où sont les bonnes pratiques.

Je vais donner la parole à M. Bruno VOYER, président délégué de l'UNAFAM. La loi du 11 février 2005 grâce aux lobbyings de l'UNAFAM a marqué une avancée notamment au niveau de la reconnaissance du handicap psychique. C'est un point très important. L'UNAFAM a joué un rôle central dans ce combat. Il y avait également un nouveau dispositif qui a été créé, c'est-à-dire les groupes d'entraides mutuelles (GEM) qui ont, au coeur de vos actions, des activités très importantes.

Bilan sur la mise en place des Groupes d'Entraide Mutuelle et de leur impact sur l'accès des personnes handicapées psychiques à la vie culturelle



Bruno VOYER, président délégué de l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades psychiques)

Bonjour à chacun d'entre vous et merci à votre association de nous avoir invités à ce colloque important. Les groupes d'entraides mutuelles ont permis effectivement de faire sortir les personnes handicapées psychiques de l'isolement. C'est une avancée extraordinaire puisque 250 groupes d'entraides mutuelles ont vu le jour en l'espace de deux ans. L'impact sur l'accès des personnes handicapées psychiques à la vie culturelle est gigantesque. Tout simplement parce que le handicap psychique n'a jamais été tellement pris en compte ces dernières années. Ces personnes vivent bien souvent dans un abandon scandaleux. J'en veux pour preuve, vous le verrez quand vous sortirez la nuit sur Paris, le nombre de handicapés psychiques dans les abribus. Xavier Emmanuelli les estime à 60/70 % des SDF. Le développement de ces groupes d'entraides mutuelles a été poussé effectivement par les familles de ces handicapés psychiques. C'est l'UNAFAM. C'est les adhérents eux-mêmes. Cette visibilité de ces groupes d'entraides mutuelles est capitale. Le handicap psychique est vraiment un handicap invisible.

Du fait, il est invisible. Il est peu compréhensible par les services sociaux qui ne comprennent pas bien de quoi il retourne. Il est peu visible par les élus. Il met les familles et les soignants sous la pression. La visibilité de ces groupes d'entraides mutuelles a conduit les collectivités locales, c'est-à-dire les communes, les départements, la caisse primaire d'assurance maladie à financer ces fameux groupes d'entraide. Pourquoi la culture est un élément essentiel pour ces handicapés psychiques ? Tout simplement, les handicapés psychiques sont des personnes bien souvent très intelligentes et très sensibles. Ces sorties vers des musées, vers des cinémas, vers du théâtre, correspondent tout à fait à sa psychologie. Une fois qu'ils sont

partis dans ces sorties, ils en parlent autant. S'il y a une heure de cinéma ou une heure de théâtre, ils vont ensuite en parler ensemble.

Cependant, les difficultés majeures du handicap psychique c'est bien entendu pour ces gens qui sont souvent isolés dans leur maladie, c'est de renouer du lien social. De faire en sorte qu'ils puissent rétablir des liens entre eux et avec la cité. Il y a un autre point dans ses activités de ces groupes d'entraides mutuelles. Il y a différents ateliers comme les arts plastiques, le théâtre, la sculpture. Comme nous avons affaire à des gens très stressés et très angoissés, lorsqu'ils font ces arts plastiques, tout ce qui a lieu à cette culture, ils viennent dans une paix et dans un calme, une certaine intimité, une certaine sérénité.

Lorsque j'ai dû préparer cette question, ce n'est pas au coeur de l'UNAFAM, je suis plutôt chargé du logement pour le national pour essayer d'abriter au mieux ces gens qui souvent souffrent, qui sont mis de côté, j'ai été marqué par les programmes que j'ai eus de ces fameux groupes d'entraides mutuelles. Je voyais que sur les programmes d'un mois, il y avait à peu près une dizaine de sorties culturelles.

Je ne vais pas faire de long discours. Je me suis demandé quelle association est capable aujourd'hui de proposer une dizaine de sorties culturelles sur un mois. J'ai pris un petit groupe d'entraide mutuelle qui se situe à Boulogne. Il est animé par deux animateurs. Le groupe d'entraide mutuelle a environ une cinquantaine d'adhérents. Dans les Hauts-de-Seine dont je suis le président de l'UNAFAM, nous en avons monté sept. Cela regroupe 400 adhérents. Je regardais le programme du groupe d'entraide mutuelle de la Luciole sur le mois de mai. Le 4 mai, c'était un après-midi à Versailles, la visite du château de Versailles donc. Le 11, il y avait théâtre, danse, musique, Cendrillon et la pantoufle de verre. Le 15, une exposition à la cinémathèque de Paris. Le 17, cinéma à Paris. Le 24, au jeu de Paume, une exposition. Le 25, naissance de l'aviation. Le 27, Camille Claudel, etc.

Cela représente à peu près neuf sorties culturelles. Je me suis dit : qu'est-ce que je pourrais dire de simple à cette réunion ? Je pourrais dire qu'il y a une avidité. Il y a une avidité pour ces gens qui n'avaient comme seule culture que d'aller à l'hôpital. De les remettre sans cesse dans leurs difficultés. Cette loi de 2005 fait exister ces handicapés

psychiques. On découvre ainsi une avidité gigantesque. Pour nous, la culture c'est la vie. C'est redonner de la vie à ces gens qui étaient complètement stigmatisés. Je termine sur ce que je ressens profondément. Je pense que le handicapé psychique est un maître en humanité. Comme tous ces grands souffrants. Ces gens aiment le beau, le vrai, l'art. Tout ce que vous faites, vous autres, pour développer tout cela auprès de nos proches, moi je vous remercie. C'est super. Ils renaissent.

André FERTIER

C'est extrêmement important d'avoir des échanges sur ce sujet. Quand nous parlons d'accessibilité culturelle, d'abord soit du cadre bâti, soit pour les personnes déficientes visuelles du document relief, d'éléments pédagogiques, etc. pour les personnes sourdes, la question de la langue des signes. Pour les personnes handicapées psychiques, cela paraît plus complexe. Ce sont des handicaps très multiformes et divers. Souvent, cela paraît un peu plus complexe cette démarche de rendre l'ensemble des pratiques culturelles accessibles. Il est donc intéressant d'avoir le témoignage de l'UNAFAM.

Intervenant dans la salle

Mireille, adjointe au maire à Clamart, en charge du handicap depuis peu de temps. Avant, j'étais en charge de la culture. Je voulais vous demander. Je connaissais l'existence des GEM. Je ne sais pas comment on en construit. À qui s'adresser ?

Bruno VOYER

Sur les Hauts-de-Seine nous avons été très vite. Nous sommes à la fois soutenus par la DDASS à hauteur de 75 000 €, mais également au conseil général. On s'est rendu compte de l'importance de ces groupes d'entraides mutuelles pour tous ces handicapés isolés et ces familles qui sont souvent plus que cabossées. Le problème, effectivement, il y a un véritable succès de ces groupes. Sur le département, on a limité à huit ces groupes d'entraides mutuelles. Nous sommes soutenus par le sanitaire qui est bien content que le week-end ces fameux groupes d'entraides mutuelles puissent ouvrir pour des déjeuners, des dîners, parce que le week-end c'est très long pour les gens qui souffrent de troubles psychiques.

Intervenant dans la salle

Est-ce qu'on peut construire un GEM à Clamart ? À qui s'adresser ? Et qui peut le faire ?

Bruno VOYER

C'est l'UNAFAM en tant que personne morale qui a souvent les liens avec la DDASS et le conseil général. En général, ces groupes d'entraides mutuelles sont systématiquement confiés à des associations gestionnaires. C'est-à-dire des associations que vous connaissez bien : les Amis de l'Atelier...

Intervenant dans la salle

Les Amis de l'Atelier justement sont en train de construire une maison relais pour les personnes handicapées à Clamart. Je sais que le directeur souhaite justement créer un GEM.

Bruno VOYER

Si vous voulez, le handicap psychique, aujourd'hui, c'est à peu près 28 % des handicapés en pourcentage. Le handicap mental dont parlait tout à l'heure M. Patrick GOHET doit être à peu près 29 ou 30 %. Nous nous apercevons que dans la population, il y a un nombre énorme de gens qui sont concernés par ce type de handicap qui les paralyse complètement. En termes de vie sociale, ils sont complètement mis de côté. Les pouvoirs publics découvrent l'immensité du retard. J'ai dit tout à l'heure en plaisantant, mais ce n'est pas de la plaisanterie que 70 % de gens qui sont à la rue devraient être dans des circuits de soins. Ce sont des handicapés psychiques. C'est une honte. Est-ce qu'aujourd'hui le département et la DDASS sont prêts à monter d'autres groupes d'entraides mutuelles ? Il y a un seul groupe qui doit être monté dans les deux ou trois ans qui viennent, mais pas plus. Cela coûte assez cher.

André FERTIER

Sur le plan technique et pratique, les GEM ont été définis par une circulaire au niveau d'un cahier des charges. Ce sont des associations loi 1901. Au sein du conseil d'administration, les membres de ce conseil doivent être des personnes handicapées psychiques elles-mêmes. C'est l'exigence. C'est ce qui fait que ces structures qui sont des associations de 1901, mais dont les membres du conseil d'administration doivent être des personnes handicapées psychiques vont pouvoir bénéficier des dispositifs

prévus par les GEM, c'est-à-dire notamment 75 000 euros par an prévus pour financer a priori deux postes à plein temps d'animateurs. Par contre, la circulaire a prévu que, comme ces personnes étant en souffrance psychique n'ont pas toujours l'autonomie nécessaire pour pouvoir faire le montage elles-mêmes de l'association, des statuts, des objectifs, de la gestion, etc., il est possible et même préconisé de s'appuyer sur certaines structures qui ont légitimité à parrainer la création de ces structures. Une des structures les plus mobilisées pour cela c'est UNAFAM qui a vocation à être parrain pour faire le montage de ces GEM. Les GEM doivent être des structures dont les membres au niveau du conseil d'administration doivent être des personnes handicapées psychiques. C'est aussi l'intérêt, c'était l'objectif c'est-à-dire de valoriser et placer la personne handicapée psychique au coeur de ce dispositif afin qu'elle soit actrice de sa vie. Sur le terrain, c'est plus complexe.

Bruno VOYER

Effectivement. On ne peut pas confier aujourd'hui la présidence d'un GEM à un handicapé psychique. Il peut être vice-président... Il y a toute une montée en charge des GEM aujourd'hui qui doit s'opérer. Mais, le fond de la loi c'est que le handicapé psychique prenne vraiment ces structures en mains. Je voudrais juste citer l'importance de ces fameux groupes d'entraides mutuelles. Ils donnent une visibilité à ce handicap. Ils permettent aux communes, aux élus de ne pas se défilier devant cette souffrance gigantesque. C'est pour cela que l'UNAFAM se bat énormément sur la réussite de ces groupes. Derrière, bien entendu, il y a tout l'accompagnement de ces personnes qui vivent en clochardisation y compris chez eux.

André FERTIER

Une dernière question ?

Intervenant dans la salle:

Sophie Lecat, Conseil général de Seine-et-Marne. Est-ce que vous pouvez expliquer la mission des GEM ?

Bruno VOYER

Tout simplement, que les gens puissent se retrouver, échanger, retisser le lien social. La caractéristique du handicapé psychique puisqu'il est très intelligent, c'est déjà de nier qu'il a une maladie mentale, certes, qui ne touche pas l'intelligence, mais qui touche son adaptabilité à la vie sociale. S'il sait faire sa vaisselle, il ne la fait jamais, s'il aime avoir des contacts avec telle et telle personne, il hésite, stresse, angoisse à prendre ces contacts. Faire en sorte que ces gens puissent se réunir dans un cadre convivial, faire en sorte qu'il y ait une grande solidarité qui puisse se développer. Nous savons que lorsque ces groupes existent, il y a une chute de leur hospitalisation. Cela est quand même énorme. Mais hospitalisé, un handicapé psychique c'est épouvantable pour les personnes qui doivent s'en charger. Cela est très dur. Cela est un coup pour l'économie gigantesque. À partir du moment où effectivement on apporte à ces handicapés un peu de chaleur humaine où ils s'occupent eux-mêmes les uns des autres, ils renaissent quelque part. Ils ne sont plus isolés. C'est relativement ouvert. Ce sont des gens qui ont appris au cours de leurs séjours à l'hôpital beaucoup d'humanité, de solidarité entre eux.

André FERTIER

Concernant le sujet des pôles ressources, si nous avons souhaité que la question des GEM soit traitée c'est parce que cela évoque dans la typologie des pôles ressources un des éléments clés assez mal identifiés. Il s'agit des lieux sas c'est-à-dire que d'abord les GEM ont été créés parce que les familles, les personnes en souffrance psychique ne souhaitaient pas perpétuellement être traitées comme des malades et souhaitaient aussi avoir des lieux qui ne soient pas médicalisés. En même temps s'est posé le problème que même si nous avons le souci d'avoir du lien social comme l'a évoqué Bruno et d'être intégré dans le milieu ordinaire, certaines personnes en souffrance psychique ne sont pas dans une situation où elles peuvent forcément tout de suite vivre, partager des activités en milieu ordinaire. Il y avait donc ce souci de : « on ne veut pas être dans des hôpitaux psychiatriques, on ne veut pas être dans un milieu spécialisé, nous ne voulons pas être mis dans un ghetto, on ne se sent pas à même soit en permanence soit de manière temporaire d'aller dans un milieu ordinaire ». Donc, les GEM ont cette mission de sas.

On voit bien qu'il y a d'autres formes de handicaps où on retrouve ce besoin dans certains cas, soit d'être quand même dans un milieu spécialisé, soit d'être dans des lieux qui vont être un passage intermédiaire avant peut-être de voir que l'on peut aller dans le milieu ordinaire. Je pense aussi au travail de Pascal PARSAT, notamment l'école O Clair de la Lune. C'est un véritable problème. Parce que souvent la société, d'ailleurs à la sortie de la guerre, la France notamment est l'un des pays les plus institutionnalisés concernant la prise en charge des personnes handicapées. On ne peut pas reprocher aux familles de s'être organisées et d'avoir elles-mêmes dépensé beaucoup d'énergie et de sueur pour pouvoir trouver des solutions pour que les personnes en situation de handicap soient prises en charge.

Néanmoins se pose le problème de la sortie de cette institutionnalisation. Pour l'accès à la culture, il s'agit d'un problème. Il y a en effet encore soit des lieux très spécialisés, mais qui souvent, sans les critiquer, tirent vers le bas parce que ce n'est pas leur métier. Souvent, ces activités ne sont pas portées par des personnes qui ont le savoir-faire, le professionnalisme pour donner des cours de danse ou de musique, etc. Se pose la question en même temps que s'institutionnaliser et aussi de trouver des lieux qui soient intermédiaires et qui peuvent être au sein physiquement parlant d'établissements culturels. On le voit dans certains lieux où il y a des activités qui sont uniquement entre personnes en situation de handicaps parce que certaines personnes ayant des troubles du comportement extrêmement importants, nous n'avons pas réussi pour le moment à les intégrer de manière mixte avec des personnes valides, mais c'est une étape.

Dans certains cas, il faut penser ces différentes étapes. Les GEM dans certains cas jouent ce rôle de sas. Comme Bruno l'a évoqué, il y a beaucoup de sorties culturelles.

Pascal PARSAT

Effectivement. Non seulement il faut être un sas qui prépare la personne à entrer ou du moins à rejoindre un groupe qui ne connaît pas forcément ce besoin spécifique, mais il faut aussi préparer le groupe qui va accueillir ce besoin spécifique. Il est évident que les deux doivent se reconnaître. Les deux doivent se découvrir, échanger, collaborer. Des deux côtés il faut faire un travail. Cela veut dire aussi sensibiliser le personnel d'accueil

d'un conservatoire. Sensibiliser comment on répond et comment on informe. Il ne faut pas systématiquement renvoyer vers une association locale. Il faut aussi se poser la question. Il faut créer des groupes de paroles. Il faut faire des échanges sur la pédagogie entre les différentes personnes. C'est un énorme travail que cela suscite. C'est cela qui est formidable dans l'art. Il y a en permanence une remise en cause. L'autre, dans son besoin nous amène toujours à trouver des réponses. C'est cela qui me semble essentiel. Il y a donc certainement des réponses. Heureusement.

André FERTIER

Une question ?

Intervenant dans la salle

Marie-Thérèse, fondatrice et gestionnaire d'un GEM aujourd'hui. Je suis passé par un parcours difficile à un moment donné. J'étais obligé de suivre des soins psychiatriques. J'ai créé le GEM et lorsque j'ai créé le GEM Plazzart qui fonctionne aujourd'hui et pour lequel je me suis donné beaucoup de mal, j'ai voulu que ce soit dans la dynamique qui a été présentée par M. FERTIER c'est-à-dire dans l'insertion et dans l'intégration dans la cité. Cela veut dire qu'aujourd'hui le GEM que nous avons créé est ouvert sur le spectacle vivant dans sa globalité, nous avons ouvert un atelier théâtre avec un professeur de théâtre professionnel. Nous avons ouvert très récemment un atelier photographie vidéo spécialisée aussi sur le théâtre et la photographie de plateau. Nous allons bientôt ouvrir un atelier spécialisé sur la scénographie. Toujours ouvert sur les ateliers du théâtre. Nous nous sommes orientés sur les projets de vie. Je tiens à parler de cela parce que nous avons parlé des projets de vie tout à l'heure pour la compensation des personnes en situation de handicap.

Le GEM c'est aussi une compensation pour un projet de vie dans la situation de handicap psychique. Cela veut dire que nous sommes ouverts. Nous ne sommes pas des structures fermées sur notre monde et non dans un univers de ghettoïsation. Notre association est davantage orientée sur la parole aux fragilisés plutôt que d'avoir des personnes qui parlent pour nous. Merci.

André FERTIER

Nous allons donner la parole à Matthieu DECRAENE.

Services des publics spécifiques, cellules accessibilité ... Quelles dynamiques d'accompagnement de l'ensemble des acteurs culturel, sanitaire et médico-social ?



Matthieu DECRAENE, chargé des publics, Musée du Louvre

Je voulais rebondir sur cette question de compétence introduite en début de ces assises. Aujourd'hui il manque de formation pour des personnes comme nous qui travaillons sur la culture. Je voulais saluer en particulier des gens comme Diane, Marie, ma collègue Anne-Marie qui est dans cette salle et qui travaillent avec nous sur le handicap qui sont aussi des personnes qui agissent pour la ressource et aussi par des rencontres et une certaine forme d'engagement et grâce à qui nous arrivons à développer des compétences. Nous avons encore besoin aujourd'hui de développer ces formations et de développer ces compétences. Je vais vous présenter aujourd'hui l'accessibilité au Louvre. Pour rebondir sur ce que vous avez dit, André FERTIER, sur la loi : chez nous, il y a également trois pôles à savoir le cadre bâti, l'offre culturelle et l'information du public. Dans un deuxième temps, je vais essayer de répondre à votre demande : comment appliquer la loi et aussi comment apporter un appui aux acteurs concernés sur le territoire.

Nous allons prendre le cas des rencontres du handicap mental cognitif et psychique. Au Louvre, cela fait 15 ans que nous travaillons sur tous les types de handicaps. Nous avons obtenu en 2002 le label tourisme et handicap. Nous avons réalisé une première étude sur l'accessibilité du Musée du Louvre en 2005. Nous avons travaillé dans le cadre de la loi sur les différents aspects de l'accessibilité. Le cadre bâti, l'offre culturelle, l'information des publics. Les enjeux sont importants pour le Musée du Louvre avec des attentes fortes, des besoins importants. 30 % de la population est en situation de handicap. C'est quelque chose d'assez important et de non négligeable. Le contexte : la loi de 2005, mise en accessibilité du bâtiment, l'offre culturelle, information et communication. Quelques exemples : une planche tirée de notre étude sur l'accessibilité. Vous voyez un plan du musée.

Le Louvre est un espace complexe en termes d'accessibilité et d'orientation. C'est un bâtiment historique. Comment peut-on faire la part des choses aujourd'hui entre la loi sur le bâtiment historique et la loi pour l'accessibilité ? Il y a donc aussi des compromis à trouver à ce niveau-là. Bien sûr, il y a des besoins spécifiques : bâtiments historiques, des escaliers monumentaux donc besoin d'équipement. Depuis les années 90, nous avons été bien équipés à ce niveau-là, mais beaucoup de choses sont encore à faire pour améliorer cette accessibilité. Il y a également des besoins très spécifiques au secteur culturel et qui touchent aussi par exemple la muséographie et la disposition des oeuvres.

Ce sont tous ces points qu'il faudra travailler jusqu'à 2015 pour être complètement accessible. Accessibilité à l'offre. Deux exemples : une soirée que nous avons faite il y a un an autour de la culture sourde. C'était une soirée en partenariat avec IVT. Elle permettait notamment l'intégration de tous les publics autour d'un même moment festif. Nous avons eu entre 300 et 500 visiteurs sourds. C'est ce que nous aimerions faire au Musée du Louvre.

Autre exemple : la galerie tactile. C'est un espace pour les déficients visuels, mais c'est aussi un espace pour tous les publics pour se sensibiliser à la prospective des oeuvres et pour se sensibiliser aussi par exemple en ce qui concerne les personnes handicapées mentales à l'approche de l'accès à la culture. C'est une approche que l'on utilise pour beaucoup de publics différents. On parlait également innovation. Nouvelles technologies. Nous allons présenter demain et après-demain de nouveaux parcours multimédias pour les personnes notamment déficientes auditives et visuelles. Nous avons fait un parcours à mobilité réduite pour essayer de répondre à ces questions de l'orientation. La question de l'accueil également est primordiale : quelques photos de nos espaces d'accueil. Nos agents d'accueil sont présents aujourd'hui sur le salon avec nous. Ce sont les premiers à accueillir le public. Accès également de l'information et de la communication. Trop souvent nous avons des offres culturelles qui existent sans qu'une information et une communication derrière ne soient développées. Une communication bien sûr et une information accessible avec des supports accessibles. C'est ce que nous essayons de faire avec des lettres d'information électroniques pour

répondre en particulier à ces besoins d'information et à cette indépendance de la personne en situation de handicap vis-à-vis de l'information qu'elle peut recevoir. Nous allons passer au projet.

La loi précise ces trois termes : handicap mental, cognitif et psychique. C'est un système que nous avons voulu ouvert pour accueillir des publics que nous avons peu l'habitude d'accueillir. On a voulu que ce soit un système d'échanges avec les professionnels du secteur médico-social. C'était quelque chose de primordial. C'est un projet que nous avons lancé en 2007. L'essentiel des groupes que nous accueillons au Musée du Louvre étaient des personnes en situation de handicap mental ou de handicap psychique. Cela représente près de 60 % des groupes que nous accueillons au Musée du Louvre. Là encore, nous répondons souvent à des demandes de structures comme des GEM. Il fallait pour nous en savoir plus sur ces groupes.

Nous avons souvent une pratique d'ateliers, des visites guidées. Les préalables à ce projet étaient l'existence d'un réseau de partenaires. Cela fait plus de 10 ans que nous recevons ces groupes au Musée du Louvre. Nous avons donc une certaine expérience de ces groupes. Nous avons une offre à promouvoir puisqu'on a quatre intervenants qui sont formés grâce à la mission culture et handicap à l'accueil des personnes en situation de handicap mental. Des propositions de l'atelier autour du thème du corps, de techniques comme la mosaïque ou le croquis.

Une expérience que nous menons depuis plusieurs années sur l'animation d'un réseau de correspondants que nous avons voulu développer chez nous. Les objectifs étaient de développer la fréquentation. Cela est important. Mettre en place une stratégie de fidélisation. C'est-à-dire garder un contact avec ces groupes. Avoir des interactions possibles avec eux. C'est aussi pour nous de développer nos compétences et notre connaissance de ce public. Nous avons besoin de mieux connaître ces publics. La dimension d'évaluation qualitative est pour nous très importante. L'objectif est de pouvoir supprimer les freins à la visite de ces publics, qui sont quand même nombreux, pour les accueillir au Musée du Louvre.

Nous avons ciblé 250 institutions en Île-de-France qui ont été invitées, que nous avons contactées parce que nous les avons déjà contactées précédemment. Soit parce

qu'elles avaient déjà réservé une visite en groupe soit parce que nous les avons rencontrés. Nous sommes partis d'un petit réseau assez motivé. Il faut trouver les personnes qui soient le plus motivées pour mener des projets avec nous. Vous avez souvent les relais qui passent d'une institution à une autre. Donc on perd une institution au musée, mais on en gagne une autre.

La personne relais est cette personne qui tient ces projets. Nous avons touché 60 relais dans le cadre de nos rencontres et on a développé avec 20 - 30 relais des projets de plusieurs visites au Musée du Louvre sur une centaine de groupes accueillis sur le premier semestre 2007 avec des institutions très diverses. Nous tenons à cette diversité : les IME, les hôpitaux de jour, l'UNAFAM, les ESAT, etc. Les GEM également viennent régulièrement au Musée du Louvre. Le but de ces rencontres et de pouvoir sensibiliser les enceintes de groupe à nos activités, pouvoir dialoguer avec eux.

Nous organisons des groupes de travail et des présentations régulières de nos oeuvres, de nos visites guidées. C'est aussi bien des rencontres avec la médiathèque. Notre médiathèque au Louvre a énormément de ressources. Nous faisons des visites sur : qu'est-ce qu'un musée ?

Des visites thématiques aussi pour aller un peu plus loin, par exemple portraits royaux, ou des rencontres avec nos intervenants d'ateliers. On tient beaucoup à ce que nos médiateurs rencontrent directement les responsables d'institutions, qu'ils aient un vrai échange et que cela puisse dialoguer. Nous notons également des avantages : un accès privilégié à la réservation. Au Louvre, c'est difficile d'avoir accès à nos ateliers. Nous demandons bien sûr un engagement de la part de nos relais en particulier en ce qui concerne le développement de leur projet. Voici une de nos présentations de l'atelier autour du corps sculpté. C'est une rencontre avec les relais du Musée du Louvre. Cette dimension d'être en relais est très importante.

On s'est posé la question à l'échelle du Louvre de savoir qu'elle allait être notre action. Allait-on recevoir de manière individuelle des responsables d'institutions au cas par cas ? Ou devons-nous faire du marketing direct ? Nous avons fait le choix de ces groupes de travail avec une plus-value qui est la possibilité pour eux d'échanger entre eux. Pour des personnes qui étaient très motivées par la culture, le fait de pouvoir se

retrouver entre elles permettait de constituer un vrai réseau, un petit réseau social avec de vrais échanges. C'est donc essentiel pour nous.

Je vais passer rapidement sur les projets développés. Nous recevons des seniors, les adultes. Une majorité de jeunes de moins de 26 ans. Nous accueillons aussi des personnes en situation de handicap psychique, autiste, des personnes handicapées mentales, des personnes qui ont des difficultés d'apprentissage. La majorité de nos offres concernent des ateliers : 42 %, 26 % des visites autonomes menées elles-mêmes par les relais et aussi des visites guidées, 32 %. On parlait également de territoires : malgré que nous soyons un musée national, nous avons souhaité travailler sur l'Île-de-France. Nous accueillons 32 % des institutions qui sont sur Paris. Le reste, les 2/3, sont des institutions d'Île-de-France. On reste donc sur un réseau territorialisé. Si on veut que les relais viennent à nos groupes de travail, il faut qu'ils soient sur un territoire proche. C'est pour cela que nous avons cette répartition.

En termes de projets développés, nous avons quatre visuels d'un IME qui a souhaité travailler sur le thème du corps. C'était un atelier sur le visage et ses expressions. Nous développons des projets un peu plus originaux. Nous avons répondu à la demande d'une association sur la maladie d'Alzheimer qui a souhaité développer ces parcours de visite sur la mémoire, sur des thèmes que l'on trouvait particulièrement passionnants.

Autre type de projet que l'on mène depuis deux ans maintenant avec les Pupilles d'Enseignement Public de Paris avec l'accueil sur huit séances autour d'un thème. C'est le thème de la sculpture animalière. Voici la découverte de la galerie tactile. En conclusion, le système des rencontres n'a qu'un an mais c'est un système que nous allons essayer de reprendre. Il permet de trouver un équilibre juste entre le contact individuel et le développement des publics plus durs qui est inefficace qui correspond du coup pour nous vraiment aux spécificités du secteur culturel. On est sur la nécessité de convaincre. Il faut persuader. Cela permet aussi et ce qui est très important, de renforcer les compétences de chacun. Nous restons sur deux compétences structurelles, mais on bénéficie des compétences des relais et des encadrements de groupe. C'est comme cela que nous parvenons à faire des choses cohérentes et des projets qui fonctionnent. Nous souhaitons que cette démarche soit efficace sur le long terme.

André FERTIER

Nous allons regrouper les questions après l'ensemble des interventions. Je vais demander à Alain GOUDARD de nous rejoindre pour présenter ce pôle ressource culture et handicap départemental de l'Ain et la démarche qui est à la fois ancienne, mais qui est également neuve. C'est tout un parcours.

Présentation d'un pôle ressource départemental culture et handicap



Alain GOUDARD, Résonance Contemporaine

Merci de m'accueillir dans cette réflexion autour des pôles ressources. Je voudrais préciser que je viens de la région Rhône-Alpes qui est dans un département de cette région, à Bourg-en-Bresse. C'est une structure qui est tournée avant tout vers la création musicale contemporaine et qui a le souci et la volonté de partager cette préoccupation avec le public le plus large et notamment avec une attention particulière à tous ceux et à toutes celles qui n'ont pas un accès direct à ces pratiques et à la culture ou à l'art ou aux pratiques artistiques en général. À l'intérieur de cette structure, il y a deux ensembles permanents professionnels : l'un est tourné vers la création contemporaine ne comportant pas de personnes en situation de handicap, et une autre formation qui associe bientôt depuis 30 ans maintenant des personnes en situation de handicap mental, des musiciens professionnels aussi, avec des musiciens aussi professionnels valides. Pour préciser comment cela fonctionne puisque nous parlons de ressources, c'est de savoir comment les choses découlent de tout cela. Résonance Contemporaine se donne les moyens de son action.

Il y a des conventionnements qui viennent aussi compléter ces soutiens et notamment du conseil général de l'Ain. Cela va amener au fur et à mesure depuis 2003, nous le voyons, des incidences aussi de la loi qui a été évoquée tout à l'heure avec tout ce qui était mis en place dans laquelle nous avons en parallèle une mission de pôle ressource culture et handicap et une mission également de pôle ressource musique contemporaine, les deux étant indissociables dans l'ensemble des choses et dans la mise en oeuvre des différentes opérations que nous menons.

Depuis 2003 nous assumons cette mission. Cette mission s'élargit à la région Rhône-Alpes aujourd'hui, une convention est en train de s'élaborer avec le conseil régional pour pouvoir étendre l'ensemble de ces prestations à l'ensemble des territoires de la région.

Quand nous observons le terrain, pour essayer d'aborder comment nous essayons de poser cette notion de pôle ressource de par notre histoire, notre biographie et le contexte avec lequel nous vivons en Rhône-Alpes, on voit bien que les avancées se jouent énormément dans la proximité. Proximité dans une connaissance et une analyse très fines des acteurs aussi et des actions.

Et puis, on voit bien que cela tend à exclure le phénomène de centralisation qui est plus difficile et qui est peut-être incapable à répondre à ces exigences. D'un autre côté, l'isolement et la fragmentation, même s'il y a des expériences réussies, c'est une difficulté où cela pose des limites. On essaie donc de faire en sorte que cette notion de pôles ressources se voit également de manière très ouverte. Nous avons entendu ces propos tout à l'heure. Nous allons également dans ce sens. C'est un lieu où on peut trouver la compréhension, des compréhensions par rapport à ses attentes, des pistes de réponse et de réflexion.

L'important c'est également que tous les lieux, quels qu'ils soient, là où il se passe quelque chose dans le domaine de culture handicap puissent être identifiés aussi comme lieux ressources. On trouve justement dans cette région et comme dans d'autres mais on peut imaginer qu'une école de musique, un hôpital, un centre médico-social, un musée, des associations de personnes en situation de handicap soient aussi des lieux ressources. C'est ce maillage que nous sommes en train de travailler. Chacun de ces lieux de ressources a aussi une possibilité de sensibiliser des publics et des élus, interpellier des instances politiques, susciter des initiatives, être ressources pour ceux et celles, même s'ils sont au démarrage d'une aventure, peuvent aussi devenir, apporter des compléments, même si tous ces lieux ne sont peut-être pas dotés de tous les outils nécessaires de ce que nous pourrions imaginer de ce que pourrait être un lieu de ressources. Mais, de par leur manière d'agir sur le terrain, ce qu'elles sont, ils sont aussi une potentialité ressource avec laquelle il faut compter pour réussir ce maillage de terrain. C'est toute cette constellation aujourd'hui que nous essayons de faire. Elle peut se faire aussi parce qu'il y a une longue pratique de notre part avec des liens très forts avec beaucoup de départements de cette région et une multiplicité d'acteurs.

On parlait des MDPH tout à l'heure, on peut parler de certaines collectivités et conseils généraux, mais aussi des structures très différentes comme des écoles de musique, des compagnies professionnelles ou amateurs, etc. Nous trouvons souvent aussi dans les remontées l'importance du projet artistique, quel peut être l'importance du projet artistique, la rencontre des cultures professionnelles, les modifications de positionnement, l'importance également des impulsions de politique, l'information et la formation, la nécessité de lieux de parole, entre des milieux professionnels propres, mais aussi différents. L'importance aussi et c'est peut-être ce à quoi nous nous attachons actuellement dans ces premiers trois ans de cette convention c'est d'essayer de poser les bases d'un langage commun et une qualité de réflexion.

On s'aperçoit qu'il y a des manières d'aborder les choses très différentes et qu'il y a besoin finalement de poser un langage avec lequel on se retrouve tous les uns et les autres par rapport à ce qui est posé comme problématique. Résonance Contemporaine joue actuellement ce rôle d'animateur de réseau. Nous avons entendu parler de Cemaforre. Nous sommes plusieurs dans ces réflexions. On voit bien que ces nécessités qui se mettent en place structurées aussi bien quand j'évoquais un petit peu ces lieux, ces relais finalement territoriaux dans des parcelles de certains départements d'arriver à tisser un réseau local. De voir comment aussi par le biais de toutes ces structures qui irriguent ces départements comment on peut les repérer et travailler ensemble. Il y a une structuration au niveau régional. Il faut bien sûr les identifier. C'est essayer par de multiples manières, des rencontres généralistes à un moment donné, des rencontres thématiques, périodiques dans ces territoires qui constituent de ce fait des lieux de parole et puis de permettre le croisement de ces préoccupations aussi professionnelles. C'est aussi une manière de diffuser l'information.

Il y a également un énorme travail à accomplir. Nous sommes en train d'imaginer des petites cartes postales vidéos pour utiliser des sites Internet pour pouvoir facilement entre tous les différents sites qui sont en place sur cette région faire connaître tout ce que chacun fait de manière plus rapide et de manière remise à jour le plus souvent possible. Impulser également, accompagner les projets. Conseil. Expertise. Essayer de faire des croisements entre les réseaux.

Dans notre région, il y a beaucoup d'organismes qui sont impliqués dans le programme culture à l'hôpital. D'autres sont liés soit par des collectivités territoriales plus dans le domaine culture et handicap. Comment décloisonner ces fonctionnements de réseau ? Là aussi certains dispositifs ont tendance à cloisonner. Donc c'est aussi comment mettre en synergie commune l'ensemble de ces actions. On s'aperçoit aussi qu'il y a besoin de garder des notions d'expérimentations, d'être un laboratoire sans cesse en mouvement pour faire avancer toutes ces questions. Je resterai sur toutes ces données. On essaye en tout cas de mettre en premier le fait qu'on ne peut jamais avancer tout seul et ne jamais se satisfaire de l'acquis.

Nous essayons de rester un lieu de proposition. Même si cela est complexe, nous essayons de travailler à ce maillage au travers de tous ces lieux de ressources quels qu'ils soient, tous ces porteurs de terrain. Les complicités sont indispensables : on peut parler dans le domaine culturel des ADDIM (Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique et de la danse) qui existent dans certains départements.

On évoquait tout à l'heure avec l'UNAFAM le fait de pouvoir assister à des spectacles. Il s'agit de travailler avec un groupe réunissant les salles de diffusion par exemple. Il s'agit de savoir comment travailler avec ces salles de diffusion et voir comment elles travaillent vis-à-vis de ces publics, voir comment elles peuvent accueillir des spectacles. Il est une chose d'avoir l'accessibilité à la pratique pour ceux qui sont dans une pratique artistique, c'est important de voir également des choses de qualité, qu'elles soient assumées par des personnes handicapées ou pas. Comment amener ces lieux de diffusion ? C'est accompagner, pour prendre un exemple, des lieux d'enseignement. Nous suivons par exemple les C2R, des conservatoires à rayonnement régional, d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble, de voir comment une ancienne école nationale associative, comment tous ces accompagnements des personnes bousculant les pratiques et comment tout cela peut se suivre. On vient d'entendre les musées. Il nous arrive fréquemment de travailler avec les conservatoires départementaux des musées qui se préoccupent de savoir comment être en synergie avec les projets culturels et pouvant être accueillis dans leur cadre. C'est toute la dynamique aujourd'hui qui est en

train de se faire et qui forcément se double d'un travail de réflexion et de recherche qui doit s'accompagner d'un travail de publication. Nous manquons d'outils pour l'ensemble de ces procédés. Il y a donc une nécessité de construire dans tout ce domaine. Voilà où nous en sommes aujourd'hui en Rhône-Alpes et comment nous essayons d'avancer sur ce terrain progressivement.

Les pôles ressources en appui aux politiques culturelles des hôpitaux



Dominique SPIESS, présidente de Culture & Hôpital

Je voudrais remercier André FERTIER qui joue le rôle de personne et de pôle ressource ce qui est très fort. Il était spécifié dans le programme en appui aux politiques culturelles des hôpitaux, en fait j'ai préféré mettre des établissements de santé, car l'association en elle-même Culture et Hôpital a des actions dans les secteurs médico-sociaux, les accueils de jour et même les soins à domicile. Elle accompagne en cela aussi toute l'évolution des formes de prise en charge maintenant des personnes. Nous savons que dans 10 ans à peu près il n'y aura plus personne dans les hôpitaux. Nous viendrons juste pour quelques jours pour une intervention et nous serons donc soignés à domicile. Nous pouvons imaginer l'isolement accru par cette nouvelle forme d'hospitalisation. Culture et Hôpital est une association. Elle est soutenue par des institutions, elle participe à des commissions nationales. Elle est surtout à Paris, mais dans les mois qui viennent elle s'implantera dans plusieurs régions.

Cette association est née de volontés convergentes, d'évolutions croisées qui concernent le monde de la santé, le monde de la culture. Celui des villes. Bien sûr, la convention interministérielle culture à l'hôpital a réuni le ministère de la Santé et le ministère de la Culture pour une convention qui aujourd'hui se décline dans toutes les régions au niveau des DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Cette évolution de la réflexion engagée par les établissements de santé sur l'accueil et la prise en charge des usagers. Les établissements se sont dotés d'un service qualité qui a rejoint la direction des établissements. Nous avons vu aussi l'implantation des animateurs dans les établissements pour prendre soin de la personne dans sa globalité et non pas uniquement dans le soin. Puis, dans l'ouverture des hôpitaux sur la ville avec des réseaux de villes qui se sont ouverts.

Également une réflexion des institutions et associations culturelles sur les nouvelles possibilités d'accueil des artistes, les nouvelles relations avec les publics empêchés.

Également, la réflexion engagée par les villes. Nous avons vu s'engager suite à la commission Larcher l'art de repenser les relations de la ville avec les établissements de soins. Le maillage des établissements autour de la communauté hospitalière de territoire. Pourquoi culture et hôpital ? Pour des raisons qui semblent évidentes : donner accès à la musique aux personnes soignées, faire de la culture un vecteur de nouvelles relations, d'écoute et de soins, créer des espaces de rencontres et susciter l'expression des personnes. Toute action que nous mettons en place fait l'objet d'une concertation et de regards croisés.

Nous agissons indissociablement de la réflexion et de la formation. Plusieurs processus chronologiques de la manière dont culture et hôpital agit. Elle met en relation les acteurs hospitaliers avec les acteurs culturels, elle met en oeuvre des stages de proximité, elle met des actions de réseau, crée un pôle recherche et des outils et répertoires de données. Nous venons de terminer avec l'Ariam qui est une association régionale de ressources musicales un vade-mecum des établissements de santé qui indique l'offre d'accueil des établissements, leurs moyens logistiques et leurs souhaits.

Sensibiliser à l'ouverture dans cette mise en relation. Les modalités sont celles du partenariat. C'est-à-dire par l'accueil de compagnies et de formations artistiques en leur offrant à ces artistes aide à la création et aide à la diffusion. Là aussi, nous ne sommes pas du tout dans la thérapie. Nous sommes dans la rencontre des artistes et des soignants. Nous sommes dans une forme de rencontre où chacun conserve ses compétences. Nous sommes dans la création. Les artistes restent des créateurs. Les soignants sont là pour soigner. Le propos c'est d'installer une intégration de ces artistes au sein des établissements en faisant par exemple travailler dans des ateliers des chorégraphes avec des psychomotriciens, des orthophonistes et des psychologues avec des auteurs-compositeurs.

Ce sont ces rencontres croisées au sein d'ateliers réguliers qui vont vraiment faire que ces artistes ne seront pas comme une cerise sur le gâteau, mais véritablement intégrés dans le quotidien de l'hôpital. C'est aussi l'ouverture des établissements culturels qui donnent leur lieu, qui offrent une scène aux artistes et aux formations de manière à ce qu'en retour ces mêmes spectacles et concerts soient donnés auprès des patients.

Dans la mise en oeuvre de la synergie de proximité, c'est également assurer la pérennité et la proximité des relations.

Nous montons des réseaux culture ville et santé qui mettent dans des comités de pilotage tout le tissu local qui va de la municipalité jusqu'aux établissements de santé et médico-sociaux dans leurs différentes prises en charge : pédiatrie, gériatrie, accueil de jour, médecine ambulatoire et puis différents partenaires culturels à savoir musique, théâtre, bibliothèque, musée et dans l'intergénérationnel c'est-à-dire école, université, association de quartiers dans leur domaine social culturel et handicap.

Ces réseaux culture ville santé ont une mission. D'une part de favoriser le développement de la culture dans les établissements de santé pour améliorer la qualité de vie et le maintien de la vie sociale des personnes qui sont en soin. En même temps, établir un programme d'actions coordonnées autour du soin.

Nous verrons comment les programmes de recherche ancrés sur ce dispositif de proximité pourront être une prolongation et une assistance aux soins, une prolongation de ces préventions des situations et des maladies. Pour cela, il est nécessaire de développer des pratiques de réseau et de mettre en place des partenariats croisés.

Nous retrouvons là dans les préoccupations de ce comité de pilotage et dans ces modalités d'action les personnes hospitalisées placées en institution et soignées à domicile. Je ne vais pas vous lire un ensemble. Ce réseau expérimental est en cours dans les 14^e et le 15^e arrondissements. Il y a un comité de pilotage qui croise des acteurs de santé et des acteurs culturels et travaille en commission. Chacune des commissions a défini ses objectifs. Au bout d'un an, on peut définir des pratiques de réseaux qui se sont mises en place.

En même temps, des formes d'action. Il y a d'ailleurs désormais les commissions qui sont en train de se croiser pour mêler leurs réflexions et leurs actions. Une lisibilité. Il est nécessaire d'installer des actions de réseau pour rendre visibles l'action de chacun et l'action de ces réseaux.

Culture & Hôpital a installé une semaine du chant et de la musique depuis six ans auprès des personnes âgées, mémoire d'hospitalité qui met en relation un hôpital pédiatrique avec un hôpital gériatrique par la médiation culturelle, et enfin des saisons

musicales qui sont des festivals ouverts sur la ville et qui permettent d'accueillir les musiciens et de faire des événementiels et des moments de rencontres avec les établissements.

Le pôle recherche a pour objet la maladie d'Alzheimer. Il a été fondé sur des problématiques de santé au sein de la Pitié-Salpêtrière. On s'est aperçu qu'il n'y avait aucun suivi dans la prise en charge à l'annonce du diagnostic des personnes souffrant de cette maladie, qu'il n'y avait aucun suivi et qu'il était nécessaire dans ces stades débutants de la maladie de trouver des formes de soutien pour maintenir les capacités cognitives des patients. Pour la maladie d'Alzheimer, il y a un retrait du social, une perte des capacités cognitives et en même temps une sensibilité exacerbée. La culture pouvait donc éventuellement être une réponse à cette demande et à cette nécessité sans critère d'âge.

Ensuite, il fallait aider les personnes qui accompagnaient le patient. Il fallait donc trouver des lieux en dehors des établissements de santé, les implanter en ville pour ne pas stigmatiser la maladie et continuer d'assurer ce quotidien pour les personnes atteintes.

Nous avons vu apparaître les nouveaux partenaires : santé ville culture. Nous avons monté des pôles de référence dans le monde de la santé. Pôle santé toujours dans ses différentes modalités de prise en charge : hôpital, centres d'accueil de jour et les soins à domicile. Dans ce pôle culture sont représentés un théâtre, un conservatoire de musique, un musée. C'est aussi la formation quartier. Des réseaux spécifiques à la maladie d'Alzheimer. Ce que nous allons mettre sur pied dans les prochains mois c'est une équipe mobile composée à la fois de soignants et d'acteurs de la culture.

Nous allons avoir comme lieu de la relation non plus l'hôpital pour traiter la maladie d'Alzheimer, mais le théâtre, le conservatoire, le musée, la ville. C'est l'action artistique en elle-même qui va être vécue par le patient en même temps que son aidant et qui va être mise en relation avec l'hôpital et la structure qui a diagnostiqué la maladie. Tandis qu'à la fin du concert par exemple les aidants seront pris en groupe de paroles par les associations Alzheimer, les patients suivront un programme de simulation cognitive avec les artistes qu'ils auront vus se produire. C'est toute cette politique à la fois de réseau, inséparable de la formation, formation faite à l'intérieur des hôpitaux pour accompagner

les soignants, les directeurs d'établissement à cet accueil d'artistes, on n'accueille pas un artiste comme cela. Il faut savoir aussi, voir quelles spécificités culturelles en fonction du degré du handicap, de la nature de la maladie. On n'introduit pas les mêmes actions culturelles auprès d'enfants ou de personnes âgées. Ce sont toutes ces réflexions-là qui sont en train de s'installer en réseau et en complémentarité.

André FERTIER

Dominique SPIESS a beaucoup évoqué l'importance du rôle de la collectivité locale territoriale. Cela donne la possibilité de faire la transition avec l'intervention d'Anne-Marie SANDRINI. Elle va pouvoir vous évoquer les actions fortes sur lesquelles elle est mobilisée et également de quelle manière les pôles ressources sont mobilisés dans cette démarche.

De la nécessité de prendre appui sur les pôles ressources pour le développement de politiques inclusives par les lieux d'enseignement artistiques municipaux



Anne-Marie SANDRINI, inspecteur de la danse au bureau des enseignements artistiques de Paris

J'ai envie de vous dire que je n'ai plus rien à vous dire. Tous les intervenants qui ont été brillants ont dit des tas de choses que j'avais prévu de vous dire. Cela va être très difficile pour moi. Je remercie les personnes qui sont encore là parce que j'imagine que votre capacité de concentration doit être extrêmement entamée. Donc, je vous remercie beaucoup. Je voudrais vous dire que lorsque nous parlons conservatoire de musique : non ! ce sont des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique ! Il n'y a pas de conservatoire de musique tout seul ! C'est justement une spécificité de la ville de Paris. Je vous en supplie, n'oubliez ni la danse ni l'art dramatique. C'est une spécificité d'avoir dans un lieu justement ces trois disciplines artistiques qui sont la danse, la musique et l'art dramatique. Ne dites plus conservatoire de musique. Il se trouve effectivement qu'il y a 18 conservatoires municipaux d'arrondissement. Je m'occupe en plus du C2R : tous les directeurs de ces conservatoires sont effectivement des musiciens.

Nous avons une seule directrice qui est danseuse, musicienne et chanteuse. C'est la directrice du conservatoire du 16e. Elle a un esprit qui n'est pas fait comme le nôtre. Elle est brillantissime. Comme André FERTIER l'a dit, nous avons l'année dernière réuni les directeurs des conservatoires de façon à leur parler de cette loi de 2005 et de les sensibiliser à l'accueil du handicap dans des conservatoires. Il y a effectivement des actions qui sont faites d'une façon, au coup par coup, où il n'y a pas de suffisamment de sensibilité à ces actions. Je reprendrai des mots forts que j'ai entendus et qui sont notre préoccupation c'est-à-dire l'information, la formation et le conseil. Aussi, ce que nous a dit Pascal : la levée des peurs. Évidemment, il y a énormément de pédagogues qui seraient tout à fait prêts à recevoir... Je parle bien d'enfants. Nous n'avons pas beaucoup parlé de l'enfance. Nous avons beaucoup parlé de personnes et moi je

voudrais parler des jeunes. Justement de l'enseignement artistique dans les conservatoires. Nous avons beaucoup de jeunes non-voyants qui sont intégrés. Il y a dans le cinquième arrondissement un jeune garçon qui fait du chant lyrique merveilleusement bien et qui est tout à fait intégré dans le cursus normal. Nous avons au C2R un autre jeune garçon de 14 ans qui est hautboïste. Lorsque nous parlons de pôle de ressources, tous ces jeunes musiciens ont la possibilité, c'est le SIDVEM, qui transcrit les partitions en braille, en ce qui concerne les malvoyants et les jeunes qui rentrent dans des conservatoires, qui ont fait leur cursus normal de chant ou d'instrument, ils sont tout à fait soutenus par cette association et issus d'un cursus normal. C'est vrai pour les musiciens. C'est peut-être un peu plus simple. Pendant les cours, ils sont seuls avec le professeur. Il y a certaines activités d'ensemble, mais le plus souvent les choses se sont faites par des rencontres. C'est le professeur. J'ai envie de vous dire deux mots. En tant que pédagogue de la danse, le mot pour moi a une résonance au plus profond du corps. À la place de personnes handicapées, je veux dire que je préférerais le mot de « personnes exceptionnelles ».

À partir du moment où on parle de « personnes exceptionnelles » ou « extraordinaires », la résonance dans le corps n'est plus du tout la même. C'est quelque chose. La résonance du mot pour moi est extrêmement importante. Je voulais vous parler de cette résonance du mot, de ces personnes exceptionnelles, de la visibilité des expériences dans des conservatoires. Nous sommes en train de monter avec Delphine Demont, une jeune chorégraphe, une classe de jeunes, d'enfants malvoyants, que nous allons accueillir dans le conservatoire du XIV^e. Les professeurs de danse contemporaine et classique de ce conservatoire sont partis prenante pour accéder et pour regarder tous les cours de Delphine de façon à ce que l'année prochaine ces enfants puissent être intégrés dans un cursus normal d'enfants voyants. Cela me semble tout à fait essentiel que les professeurs des conservatoires puissent avoir cette approche. Le plus souvent lorsqu'on leur présente les choses avec dynamisme, ils sont tout à fait d'accord pour marcher et pour démystifier. C'est quelque chose que je voulais vous dire. En plus, lorsque nous parlons de formation c'est vrai que nous, professeurs de danse, nous sommes dans l'obligation d'avoir un diplôme d'État pour enseigner la danse. Ce diplôme

d'État est avant tout un diplôme de santé publique. C'est-à-dire que c'est un diplôme qui préserve l'enfant, le corps de l'enfant et le psychique de l'enfant. C'est véritablement quelque chose sur lequel nous sommes exigeants. Nous avons affaire à des enfants qui sont en pleine évolution sur le plan de leur croissance et aussi de leur évolution psychique. Il me semble primordial, peut-être que je vais mettre mon armure de chevalier pour combattre auprès du ministère pour que, lors de la formation du diplôme d'État de professeur de danse, il y ait des heures qui soient consacrées aux handicaps et aux personnes exceptionnelles. Cela doit se faire en amont et c'est maintenant que nous devons nous battre pour que nous ayons des crédits pour qu'il y ait des heures supplémentaires dans cette formation pour qu'on puisse faire en sorte que ces jeunes qui se lancent dans ces métiers de professeur de danse ou même des professionnels qui deviennent professeur puissent avoir cette formation et cette sensibilisation au handicap.

Pour terminer, je vais simplement dire : en 1974, les Américains ont envoyé une sonde. Vous connaissez les Américains... Ils se sont dit : « Si jamais il y a des extraterrestres, il va falloir qu'on leur dise qui nous sommes ». Ils ont enregistré quatre messages : « bonjour » dans toutes les langues et dans tous les dialectes de la Terre. Cela voulait dire qu'on était doués de communication. Le second message : le bruit de la mer, du flux et du reflux. Cela voulait dire que nous étions régis par le mouvement perpétuel et que nous avons une relation intime avec le cosmos. Le troisième message : c'était le bruit d'un baiser ce qui voulait dire que nous étions doués d'amour et de tendresse. Enfin, le quatrième message c'était le brouhaha d'une classe d'enfants qui apprennent. Cela veut dire que le monde est suspendu au souffle des enfants qui apprennent et des enfants aussi exceptionnels. C'est là où nous avons une véritable mission et où je crois dur comme fer que c'est formidable que nous soyons là tous ensemble. Tous ont volé ce que je voulais dire. Intervenir à cinq heures alors que je suis là depuis 13 heures, c'est une performance assez exceptionnelle !

Je pense que vendredi matin de 10 heures à midi, avec des directeurs de conservatoires, des professeurs qui sont dans l'expérience pédagogique, nous allons pouvoir véritablement parler d'expériences pédagogiques. Que se passe-t-il ? Comment

les professeurs peu à peu consignent jour après jour leur travail avec ces enfants exceptionnels ? Il commence à y avoir des documents. Ce seront nos prochains pôles ressources, je pense. Je voulais vous remercier d'être restés assis quelques minutes et de m'avoir écoutée.

André FERTIER

Merci Anne-Marie pour ta flamme. Il y a donc un rendez-vous au salon Autonomic vendredi prochain, comme il est mentionné dans le dossier des participants, de 10 heures à 12 heures concernant l'accès pour l'enseignement artistique et de 12 heures à 13 heures, avec Dominique SPIESS, un rendez-vous sur loisirs culture et Alzheimer à l'espace forum qui se trouve vers l'entrée exposant.

ECHANGES AVEC LA SALLE ...



André Fertier

Y a-t-il encore des questions ?

Intervenant dans la salle

Patrick, je travaille dans un lieu de culture scientifique à Poitiers. Je tiens à vous remercier de tous ces témoignages qui rassurent sur les expérimentations. Je voudrais revenir sur quelques mots qui me paraissent intéressants et qui ont été évoqués par M. Alain GOUDARD sur l'expérience Rhône-Alpes. Je pense que le mot *maillage* pour des gens qui viennent de la culture c'est un flux qu'on doit alimenter. Le maillage est extrêmement important. À partir de ce maillage, ce sont des îlots d'expériences qui doivent s'interconnecter les uns avec les autres. Dans ce sens, l'expérience que vous avez menée est extrêmement intéressante. Nous, sur Poitiers, nous menons à peu près la même expérience, c'est-à-dire des croisements des savoir-faire dans la culture scientifique, dans la culture tout court et également avec les associations locales où nous avons réussi à mettre en place au-delà des problématiques de diffusion, mais des mises en place de l'ordre de la médiation, de l'aide à la création et qui permettent d'interconnecter les structures entre elles. Je pense qu'il y a un mot qui a été évoqué c'est un langage commun, d'essayer de trouver dans cette tour de Babel ces langages communs qui permettront d'interconnecter, de communiquer entre les structures et de pouvoir avancer pour être efficace dans un objectif pédagogique.

C'est cette notion de pédagogie qui paraît essentielle dans les démarches que nous avons à mettre en place. Ce n'est pas évident quand on vient de la culture de pouvoir s'adapter, de comprendre le langage. Il a été fait référence aux acronymes. Parfois je suis moi aussi perdu dans ces références institutionnelles. Il faut donc essayer d'avoir un aspect de communication fort à ce niveau.

Dernier élément : à l'ère d'Internet où justement nous avons des outils qui nous permettent de communiquer, je défends le travail que nous pouvons faire avec les nouvelles technologies, en mettant l'humain au centre du projet par rapport à ces nouvelles technologies, c'est de pouvoir avoir accès et de pouvoir avoir une réelle accessibilité sur tous ces documents qui sont d'ordre pédagogique. Nous avons une vraie difficulté à trouver des documents qui peuvent permettre à des gens qui ont des besoins dans la

mise en place de ces ateliers. Nous faisons des recherches sur Poitiers. Nous avons fait des ateliers avec des personnes sourdes et aveugles. Ce n'est pas évident. Nous sommes en accompagnement. C'est vraiment du travail interdisciplinaire et transdisciplinaire avec des éducateurs, avec des musiciens ou des acteurs professionnels, avec des gens qui travaillent aux nouvelles technologies.

Ce sont des langages différents et il y a besoin de chercher de la documentation. Je reviens à notre façon de travailler dans la culture scientifique. La documentation et l'échange et la possibilité d'accéder à cette documentation sont essentiels. Je remercie l'ensemble des participants. Cela éclaire réellement notre challenge pour ce travail de tous les jours. Merci.

André FERTIER

Une autre question ?

Intervenant dans la salle

Je représente l'association Retour d'image. Nous faisons une offre d'ateliers cette année spécifiquement pour permettre la rencontre des publics. C'est quelque chose que certains d'entre vous ont soulevé, c'est l'importance de la rencontre des publics handicapés avec les autres dans une action culturelle commune, dans une activité culturelle commune qui est vraiment au coeur du projet de Retour d'image qui est une association en direction du cinéma et de la différence et qui fait un festival tous les deux ans, mais qui produit également des ateliers de manière régulière avec l'école, les établissements scolaires demandeurs. Il y a une véritable demande en ce moment due aux nouvelles directives et circulaires qui ont une efficacité. Il y a de plus en plus d'enfants handicapés dans les écoles. Les enseignants ne savent pas encore comment faire face à certaines questions sur le vivre ensemble dans la classe et de représentation, mais également de description quand il y a des aveugles, etc. Des choses qui peuvent se passer entre les élèves. Nous essayons de répondre à cette question en créant notamment des ateliers qui soulèveraient à la fois la question du plaisir du cinéma et de la découverte du cinéma et la prise en compte des points de vue différents et des sensorialités différentes. J'ai apporté le contenu de ces ateliers. Si certains d'entre vous souhaitent en prendre connaissance. C'est intéressant de voir qu'il peut s'ouvrir des pôles ressources dans différents secteurs. Il y a encore le domaine du cinéma à explorer. Nous sommes en attente de pouvoir répondre aussi en ce domaine-là à la question de l'offre culturelle. Nous avons un projet d'une journée de réflexion, nous essayerons de mener cela et de vous contacter pour mener lors de cette journée la réflexion sur la question du cinéma, du handicap et de l'éducation.

André FERTIER

Diane Maroger (Retour d'Image) qui vient d'intervenir fait un travail remarquable sur les questions de représentation du handicap dans le cinéma et aussi la place des personnes handicapées, des professionnels qui font des castings, etc. Sur ce point, je voudrais souligner qu'il y a eu un groupe de travail pendant trois ans financé par la commission européenne ainsi que par une fédération des personnes handicapées aveugles en Espagne sur cette question qui a abouti à un rapport intéressant.

Intervenant dans la salle

Claire. Je voulais juste rajouter quelque chose. Je participe à Retour d'image, je suis non-voyante. Je suis auteur. Je m'intéresse beaucoup. Je participe de temps en temps. Les ateliers, il y a des ateliers sur l'audiodescription. On peut penser que cela intéresse les enfants non-voyants, mais en fait ce sont des

ateliers d'écriture, de découverte du son et du cinéma. Il y a des ateliers aussi avec les portables aussi, etc. Nous avons commencé à faire ces informations auprès des rectorats, des professeurs directement et on s'aperçoit que finalement il y a énormément de professeurs qui sont intéressés pour que cela se passe dans leurs classes où il n'y a pas forcément d'enfants ou de jeunes non voyants, mais ils vont écrire ces audiodescriptions et après on va faire une rencontre avec des jeunes. Il y aura un débat sur ces films. Retour d'image se propose petit à petit d'être pôle ressource sur tous ces films où il y a cette image d'un personnage handicapé ou qui en parlent et qui ont une valeur artistique et sur lesquels nous commençons à faire des fiches pédagogiques.

André FERTIER

Le champ des possibles est très vaste. C'est un vaste chantier qui est ouvert. Ces assises aujourd'hui ne sont qu'une étape. Nous marquerons d'autres étapes ensemble. Y a-t-il d'autres questions ?

Intervenant dans la salle

Je voudrais simplement rebondir sur cette proposition d'Anne-Marie SANDRINI de nommer les personnes handicapées exceptionnelles. Dites-moi, s'il vous plaît, évitez, c'est terrible. Non seulement il faut être handicapé, mais en plus il faut être exemplaire. C'est effrayant. Nous avons envie d'être là c'est tout et de participer à quelque chose.

André FERTIER

La question des mots est extrêmement importante. Hier, à la conférence internationale du handicap, Jean-François Chossy qui était député rapporteur de la loi du 11 février 2005 est intervenu avec force sur cette question des mots. C'est une question qui est très complexe. C'est toujours en fonction de l'évolution de la société et de chaque microcosme. À titre d'exemple, c'était assez amusant hier, le président de la République Nicolas Sarkozy a employé 10 fois de suite la formule « les handicapés ». Cela montre qu'il y a de la pédagogie à faire. Normalement, on ne parle plus que de la personne handicapée. Mais, ce qu'a évoqué à propos de la sémantique de la force des mots Jean-François Chossy le député, c'était qu'il souhaiterait lui-même que les lois n'emploient plus la notion de « prise en charge » des personnes handicapées. Comme si cela était une charge. Dans la loi, il existe encore la notion « d'incapable majeur ». Je suis assez partagé là-dessus. Jean-François Chossy disait : « il faut arrêter d'utiliser des mots en référence au handicap comme des insultes ». Autistes, sourds, dingues, etc. Ce qui est important c'est aussi la charge émotionnelle, le sens qu'on y met réellement. Les personnes handicapées entre elles, souvent, s'amuse beaucoup avec ces mots et ne sont pas forcément choquées. C'est complexe. La société doit évoluer progressivement et bien sûr par delà les mots, les êtres humains doivent être tous reconnus en tant qu'êtres humains.

Anne-Marie SANDRINI

Au Canada, le ministère des personnes handicapées s'appelle le ministère des personnes exceptionnelles. Dans d'autres pays du monde, il y a également des mots différents à la place.

André FERTIER

Ma position personnelle c'est de savoir si on allait écrire dans la loi « personnes handicapées » ou « personnes en situation de handicap ». J'étais plutôt favorable à la question de s'attacher aux situations de handicaps. Il n'y a pas de race à part. Aucun groupe humain n'est une race à part. Personnellement, j'ai un handicap qui ne se voit pas forcément beaucoup. J'ai 1/40ème à chaque oeil. Quand on travaille sur ce sujet, je suis choqué quand je vois que des personnes me disent : « Oui, mais comment font-ils ? » Il y a eux et il y a nous. Je dis « non », il y a « nous tous » ensemble. C'est assez douloureux d'avoir ce sentiment qu'il y a eux et nous, etc. Non, il n'y a que des êtres humains. Il y a des situations de handicap en effet. J'aimerais insister sur ce qu'a évoqué Pascal PARSAT tout à l'heure pour ce qui fait la richesse des gens, c'est leur singularité. Il n'y a pas vraiment d'art sans singularité. Cela renvoie pour moi au paradoxe de deux mots : le mot « identité » et le mot « personne ». Je pense que nous sommes chacun unique. Tout le monde peut être confronté à des situations de handicap.

Pascal PARSAT

Ce qui est important c'est aussi de ne pas oublier que le handicap ne donne pas droit à l'égalité. C'est le fait d'être né sur le territoire français qui donne droit à l'égalité à tous depuis le départ. Cela me semble extrêmement important de le rappeler. Il est important également de rappeler qu'il faut regarder sur la notion de compétence et qu'on ne saurait dire... Moi, dernièrement, on m'a interviewé et on m'a demandé : « Vous avez des comédiens handicapés ou des comédiens professionnels ? » J'ai demandé où était la différence. C'est cela qui est très important. Nous n'avons pas une secrétaire handicapée ou une secrétaire qui ne le serait pas. À l'arrivée, le salaire est censé être le même. Il faut surtout empêcher les uns et les autres par maladresse, ignorance ou par habitude de faire une différence dans une fonction. Je connais des comédiens stupides et je ne suis pas toujours prévenu.

André FERTIER

Merci énormément à vous tous d'avoir été présent et motivé. Je voudrais remercier très chaleureusement : les étudiants de l'Ecole des Métiers de la Culture qui ont aidé à la réalisation du dossier des participants et pour l'accueil aujourd'hui, les interprètes en langue des signes, ceux qui ont assuré le travail de reconnaissance vocale qui est très fatigant, épuisant.... Je remercie également les membres de Eucra France ainsi que l'ensemble de l'équipe de Cemaforre qui se sont démenés pour que ces assises aient lieu et enfin tous les participants à cette conférence. Des actes de ces assises seront disponibles sur le site internet d'Eucra France. Merci.

ANNEXES

- Dossier du participant

- Les loisirs et la culture dans la Loi du 11 février 2005 “Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées” :
 - Groupes d’Entraide Mutuelle
 - Prestation de Compensation à Domicile

- Contacts utiles

ANNEXES

- Dossier du participant

- Les loisirs et la culture dans la Loi du 11 février 2005 “Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées” :
 - Groupes d’Entraide Mutuelle
 - Prestation de Compensation à Domicile

- Contacts utiles

Dossier du participant



Assises des personnes et pôles ressources « culture et handicap », 11 juin 2008

Document en appui à la réflexion et aux échanges

Pour le développement de l'accessibilité des pratiques culturelles, pour que la cité offre une égalité des chances aux personnes en situation de handicap pour l'accès à la vie culturelle, la plupart des acteurs concernés, dans les secteurs culturel, sanitaire et médico-social, bénévoles, professionnels, élus, ont besoin du soutien de personnes et pôles ressources.

Il est important de comprendre leur rôle, de faire le point sur leur nature en termes de statut et d'activités, et de réfléchir à leur devenir.

Nous souhaitons aborder la problématique des pôles ressources dans une conception très large, au-delà d'une vision classique et formelle. Les organismes que nous mentionnons ne se reconnaissent pas tous comme « pôle ». D'autres formulations sont parfois employées comme pôle de compétence, centre ressource, etc.

Nous avons souhaité donner un éclairage sur les structures qui apportent et/ou génèrent des ressources, qui viennent en appui et en accompagnement de divers acteurs culturels, sanitaires, médico-sociaux...

Ces pôles ressources ont divers cœurs de métiers. Certains assument un seul de ces métiers, d'autres plusieurs et leurs statuts sont très variés.

Quelques éléments de repères...

Les cœurs de métiers

- Information sur l'offre culturelle accessible, sur toutes les ressources...
- Formation des bénévoles, des professionnels (cours et/ou accueil de stagiaires)
- Accompagnement de personnes en situation de handicap pour des activités
- Organisation et animation d'activités culturelles et de loisirs en milieu spécialisé
- Conseil-assistance : apport d'expertise pour réaliser un état des lieux de l'accessibilité d'un établissement culturel, de son offre, conception et accompagnement de projets

- Innovation, recherche, développement
Approfondissement des savoirs-faire, de la réflexion, de l'expertise, mise au point d'aides techniques, de nouveaux concepts et dispositifs, etc.
- Animation de dynamiques de réseaux
- Interventions, prestations spécialisées
interprétariat et/ou conférence en langue des signes, cours de danse en fauteuil roulant, édition adaptée...

A pour objectif de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques artistiques et de promouvoir la création artistique.

– thématiques

- **AVH : Association Valentin Haüy**
propose des services pour favoriser l'accès des personnes aveugles à la culture : audiovision, édition adaptée, vente de matériel adapté...
- **ACAJOU**
Crée des spectacles de danse et de mouvement, œuvre pour l'accessibilité de la culture et de la pratique chorégraphique aux personnes déficientes visuelles.
- **Accès Culture**
Propose des aides techniques permettant aux personnes aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes ou handicapées mentales d'assister à des représentations de théâtre, de danse ou d'opéra de manière autonome.
- **Association Tourisme et Handicaps**
Met en œuvre et gère des dispositifs dont le Label Tourisme et Handicap permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.
- **Artesens**
Artesens conçoit, réalise et produit des expositions itinérantes (pour les musées, centres d'art) afin de faire découvrir les œuvres d'art et les œuvres de la nature aux enfants et adultes voyants et non voyants.
- **CINE – MA DIFFERENCE**
met en place, en partenariat avec des salles de cinéma dans une dizaine de villes en France, des séances ouvertes à tous mais adaptées aux personnes autistes, polyhandicapées ou présentant un handicap mental accompagné de troubles du comportement.
- **FTS : Fonds Théâtral Sonore**
Service gratuit, médiateur entre l'édition et l'audition, le FTS travaille à rendre accessible les ouvrages et les informations du théâtre à tous ceux qui ne peuvent pas ou plus lire. La consultation des œuvres peut se faire par la base de données en ligne, œuvres ou auteurs.
- **HANDIVOIX**
Réseau de chorales de personnes handicapées.
- **IVT : International Visual Theatre**
Centre International d'Art et de Culture des Sourds, ouvert sur le monde et dédié à la rencontre entre sourds et entendants.

- **MELODIA**
Coaching de personnes handicapées (pour le cinéma notamment).
- **MESH : Musique et Eveil Culturel pour les Personnes en Situation de Handicap**
Pour le développement des activités musicales en direction des personnes handicapées, MESH coordonne un réseau local.
- **PERSONIMAGES**
favorise l'accès à la création artistique pour les personnes handicapées et a développé de nombreux ateliers animés par des artistes-animateurs. Elle valorise les productions dans le cadre d'expositions nationales et internationales et la publication d'ouvrages.
- **SESAME Service pour l'Edition Spécialisée destinée aux Aveugles, Malvoyants et autres personnes**
- **SIDVEM Service d'aide à l'Intégration de personnes Déficiantes Visuelles dans les lieux d'Enseignement de la Musique.**
- **WEBSOURD**
a pour vocation de donner aux sourds accès à l'information, et s'engage dans le développement d'un usage innovant des nouvelles technologies répondant à de réels besoins. WebSourd intervient en fournissant une offre de service à distance (Internet) grâce à un site qui apporte aux internautes une information et des services en Langue des Signes répondant à leurs attentes.
- ...
- *Une quinzaine d'ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail – ex. CAT) consacre leurs activités à la production et à la diffusion artistique (Turbulences, L'Oiseau Mouche, Signes Particuliers, Eurydice, Cat Cecilia...).*

De nombreux établissements publics se sont dotés de « cellule accessibilité », « services publics spécifiques » qui constituent de véritables pôles de compétences.

- Bibliothèque Nationale de France – Bibliothèque Publique d'Information – Centre des Monuments Nationaux – Centre Pompidou – Château de Versailles – Cité de la Musique – Cité des sciences et de l'industrie – Musée départemental de l'Ecole de Barbizon (Barbizon) – Musée départemental de Préhistoire d'Ile-de-France (Nemours) – Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne (Saint-Cyr-sur-Morin) – Musée départemental Stéphane Mallarmé (Vulaines-sur-Seine) – Musée du Louvre – Musée du Quai Branly – Museum National d'Histoire Naturelle – Réunion des Musées Nationaux...

Des commissions, groupes de travail se sont saisis du thème de l'accessibilité culturelle.

- Commission nationale Culture et Handicap, Groupe de travail Loisirs et Culture de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH), commissions culture au sein d'associations de personnes handicapées comme à l'UNAPEI, au CNPSAA... ou d'instances comme au Comité d'Entente.

Des réseaux favorisent le repérage de bonnes pratiques dans le domaine loisirs, culture, handicap : Mission handicap (Ariane Info), le Réseau des Villes Loisirs, Culture et Handicap, Eucrea France, Futur Composé...

Dans le milieu universitaire, des Relais Handicaps viennent en appui aux étudiants handicapés pour leur accès à la vie culturelle.

**Les loisirs et la culture dans la Loi du 11 février 2005
“Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté
des personnes handicapées”**

Textes de référence sur les Groupes d'Entraide Mutuelle
et la Prestation de compensation

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 4 et 11; Circulaire DGAS/3B n°2005-418 du 29 août 2005 relative aux modalités de conventionnement et de financement des groupes d'entraide mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques - NOR SANA0530380C : Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

“le Groupe a pour objectifs d'aider à rompre l'isolement... le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs”.

Outre la reconnaissance du handicap résultant de troubles psychiques et son inscription pour la première fois dans le code de l'action sociale et des familles, la loi nouvelle veille à apporter à ces personnes handicapées les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en prévoyant la création de groupes d'entraide mutuelle conçus à la fois comme moyen de prévention mais aussi comme élément de compensation des conséquences du handicap. Un dispositif de conventionnement et de financement des groupes, dont les modalités sont définies dans la circulaire, peut s'appliquer à des structures existantes (clubs) ou à des structures qui se créent sous réserve de respecter un cahier des charges où les objectifs et conditions sont inscrits (cf. annexe 1 à 3). La DDASS est habilitée à conclure une convention avec le GEM et à lui accorder une subvention (sous réserve d'éligibilité du dossier) de 75.000 euros par structure conventionnée en année pleine.

PRESTATION DE COMPENSATION A DOMICILE : LOISIRS ET CULTURE

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2005-1591 du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées - NOR SANA0524618D. Extraits de l'Art 2 - Annexe 2-5 du Code de l'Action sociale et des familles Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation

Chapitre 1er Conditions générales d'accès à la prestation de compensation

1. Les critères de handicap pour l'accès à la prestation de compensation

a) Présenter une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux des activités dont la liste figure en note de bas de page (1).

...

(1) Liste des activités à prendre en compte pour l'ouverture du droit à la prestation de compensation : (Concernant des informations complémentaires sur les activités, se reporter à la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.) ...

Domaine 3 : communication. Activités : - parler ; - entendre (percevoir les sons et comprendre) ; - voir (distinguer et identifier) ; - utiliser des appareils et techniques de communication.

Domaine 4 : Activités : ... maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui.

Chapitre 2 Aides humaines

Les besoins d'aides humaines peuvent être reconnus dans les trois domaines suivants

...

c) La participation à la vie sociale

La notion de participation à la vie sociale repose, fondamentalement, sur les besoins d'aide humaine pour se déplacer à l'extérieur et pour communiquer afin d'accéder notamment aux loisirs, à la culture, à la vie associative, etc.

Le temps d'aide humaine pour la participation à la vie sociale peut atteindre 30 heures par mois. Il est attribué sous forme de crédit temps et peut être capitalisé sur une durée de 12 mois. Ce temps exclut les besoins d'aide humaine qui peuvent être pris en charge à un autre titre, notamment ceux liés à l'activité professionnelle, à des fonctions électives, à des activités ménagères, etc.

2. Les modalités de l'aide humaine

L'aide humaine peut revêtir des modalités différentes :

1° Suppléance partielle, lorsque la personne peut réaliser une partie de l'activité mais a besoin d'une aide pour l'effectuer complètement ;

2° Suppléance complète, lorsque la personne ne peut pas réaliser l'activité, laquelle doit être entièrement réalisée par l'aidant ;

3° Aide à l'accomplissement des gestes nécessaires à la réalisation de l'activité ;

4° Accompagnement, lorsque la personne a les capacités physiques de réaliser l'activité mais qu'elle ne peut la réaliser seule du fait de difficultés mentales, psychiques ou cognitives. L'aidant intervient alors pour la guider, la stimuler, l'inciter verbalement ou l'accompagner dans l'apprentissage des gestes pour réaliser cette activité.

Chapitre 4 Aménagement du logement

2. Facteurs en rapport avec les aménagements du logement

a) Les adaptations et aménagements concernés

Les aménagements concourant à l'adaptation et à l'accessibilité du logement peuvent concerner les pièces ordinaires du logement : la chambre, le séjour, la cuisine, les toilettes et la salle d'eau. Toutefois, la prestation de compensation peut aussi prendre en compte des aménagements concourant à l'adaptation et à l'accessibilité d'une autre pièce du logement permettant à la personne handicapée d'exercer une activité professionnelle ou de loisir et des pièces et des pièces nécessaires pour que la personne handicapée assure l'éducation et la surveillance de ses enfants.

Contacts utiles

Adès Organisation

www.autonomic-expo.com

ACAJOU

Delphine Demont 06 28 34 66 50

Site Internet : acajou.m4ne.com

Association des Donneurs de Voix

Site : www.advbs.fr

Caisse Nationale pour la Solidarité et l'autonomie

CNSA

Site Internet : www.cnsa.fr

CEMAFORRE

Centre national de ressources pour l'accessibilité des Loisirs et de la Culture

115, rue de Ménilmontant

75020 – Paris

Tél. : 01 47 97 87 26

Fax : 01 47 97 27 83

Site Internet : www.cemaforre.asso.fr

Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes (CNPSAA)

3, rue Jacquier

75014 - Paris

Tél. : 01 40 44 67 65

Fax : 01 40 44 67 75

Email : presidence@cnpsaa.fr

Site Internet : www.cnpsaa.fr

Culture & Hôpital

21 rue Raymond Losserand

75014 - Paris

Email : culturehopital@hotmail.com

Site Internet : www.culturehopital.org

Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH)

11, place des cinq martyrs du Lycée Buffon
75014 - Paris
Tél. : 01 40 56 68 48 - 01 40 56 68 08
Fax : 01 40 56 68 20
Email : patrick.gohet@sante.gouv.fr
Site Internet : www.handicap.gouv.fr/ministere/diph/htm

Espace Culture multimedia Fabrik'Images

Site Internet : www.maison-des-sciences.org

EUCREA France

Siège social : 17 Bd Auguste Blanqui
75013 Paris
correspondance : 3, villa Saint-Fargeau
75020 - Paris
Tél. 01 47 97 87 26
Fax. 01 47 97 27 83
Mél. eucrea.france@wanadoo.fr
Site Internet : www.eucreafrance.fr (site en cours de construction)

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Loiret (MDPH)

Cité Administrative Coligny
131 faubourg Bannier
45042 - Orléans cedex 1
Tél. 02 38 25 40 35
Fax. 02 38 25 40 30
Site Internet : www.loiret.com

MESH

Site Internet : www.mesh.asso.fr

Ministère de la culture

Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)
182, rue Saint-Honoré
75033 - Paris cédex 01
Tél. : 01 40 15 78 07
Fax : 01 40 15 78 78
Site Internet : <http://www.culture.gouv.fr>

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

Direction générale de l'action sociale (DGAS)

Sous-direction des Personnes Handicapées

14 avenue Duquesne

75007 - Paris

Tél. : 01 40 56 60 00

Fax : 01 40 56 63 22

Site Internet : www.handicap.gouv.fr

Musée du Louvre

Unité social et handicap

Chargé du développement des publics : Matthieu DECRAENE

57, rue Saint-Roch

75058 - Paris cedex 01

Tél. : 01 40 20 84 42

Fax : 01 40 20 54 46

Email : matthieu.dekraene@louvre.fr

Site Internet : www.louvre.fr

PLAZZ'ARTS

Site : www.plazzarts.fr

« Pôle Culture MDPH 45 »

5 rue du Coq Saint-Marceau

45100 - Orléans

Tél. : 02 38 51 15 64

Email : poleculturemdph45@orange.fr

Site Internet www.cemaforre.asso.fr

Regard'en France Cie

Directeur artistique : Pascal PARSAT

163 rue de Charenton

75012 Paris

Tél. : 01 42 74 17 87

Fax : 01 43 40 38 25

Email : regardenfrancie@wanadoo.fr

Site Internet : www.lesvisiteursdunoir.com

Réseau Ariane Info

Site internet : www.arianeinfo.org

Résonance Contemporaine

Direction artistique : Alain GOUDARD

14, rue des Casernes

01000 - Bourg en Bresse

Tél. : 04 74 45 23 04

Fax : 04 74 23 44 71

Email : resonance.contemporaine@wanadoo.fr

Site Internet : www.resonancecontemporaine.org

RETOUR D'IMAGE

Site Internet <http://www.retourdimage.org>

SESAME

Site Internet : www.bibliosesame.fr

SIDVEM

Marie-Annick Socié

Tél: 01 43 35 08 70

Site Internet : www.sidvem.org

SILS

173 Rue du Fg St Antoine

75011 PARIS

Tel : 01 47 70 84 52

Fax : 01 47 70 84 53

Email : silsinterpretes@wanadoo.fr

Interprétariat en langue des signes française

**Union Nationale des Familles et Amis de Malades
Psychiques (UNAFAM)**

12 Villa Compoint

75017 - Paris

Tél. : 01 53 06 30 43

Fax : 01 42 63 44 00

Email : infos@unafam.org

Site Internet : www.unafam.org

Ville de Paris

Bureau des enseignements artistiques

75196 Paris

Site Internet : www.paris.fr

Visuel-Vox

14 rue Charles V

75004 - Paris

Tél. : 01 41 71 28 14

Email : contact@visuel-vox.com

Site Internet : www.visuel-vox.com

Prise de conférence par reconnaissance vocale avec diffusion de texte en direct à destination des personnes sourdes et malentendantes.

EUCREA FRANCE

c/o APF

17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris

Tél. 01 47 97 87 26

Fax. 01 47 97 27 83

Mél. eucrea.france@wanadoo.fr

<http://www.eucreafrance.fr>

